35¢

CITÉ LIBRE

XIIIe année No 57 MAI 1963 NOUVELLE SÉRIE

PLANIFICATION

Textes de Jacques Parizeau et George J. Wesley (pp. 4 et 7)

LA PLACE DES ARTS

Texte de Yerri Kempf (p. 14)

LE MÉTRO

Texte de R. W. G. Bryant (p. 16)

SOMMAIRE

XIVe année, No 57
mai 1963

Revue mensuelle

Comité de rédaction

Co-directeurs :
Gérard Pelletier
Pierre-Elliott Trudeau

Secrétaires de la rédaction :
Jacques Hébert
Jean Pellerin

•

Editeur et propriétaire :
Le Syndicat coopératif d'édition Cité libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Rédaction et administration :
3411, rue Saint-Denis
Montréal 18 — VI. 9-2228

Service des abonnements :
Cité Libre
C.P. 10 — Montréal 34
LA. 6-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente au numéro :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 525-3424

Vente d'anciens numéros :
Pierre Tanguay, archiviste
6612, Viau, Montréal

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



NOUS N'AVIONS RIEN À PERDRE ET NOUS N'AVONS RIEN PERDU

par *Jean PELLERIN*

LA tenue d'une élection fédérale donne naturellement lieu à de nombreux commentaires. Ces commentaires sont tantôt teintés d'optimisme, tantôt de pessimisme. Les optimistes se rassurent en comptant le nombre de sièges et proclament que c'est la politique du vainqueur qui triomphe. Les pessimistes comptent également le nombre de sièges et courent à des conclusions hâtives. Pareilles conclusions, parce que basées sur des apparences trompeuses, risquent fort d'engendrer des mythes pernicieux.

Ainsi, entend-on souvent les gens dire que les élections fédérales viennent de prouver que les Etats-Unis ont gagné leur point sur la question des armes nucléaires; que les Canadiens ont obéi aux diktats de Washington; que le Crédit social et le Nouveau parti démocratique sont en perte de vitesse; que le Canada était en quête d'un gouvernement stable . . .

La menace américaine

Les gens qui parlent ainsi ne considèrent en somme que l'opinion de ceux qui ont voté libéral. Ils oublient que ce vote libéral ne représente que 42% du vote enregistré le 8 avril et ils raisonnent comme s'ils tenaient pour rien l'opinion des 58%

qui formeront l'opposition. Certes, un peu plus de trois millions de Canadiens ont appuyé M. Pearson, et l'on est en lieu de croire qu'ils ne l'ont pas fait uniquement pour obéir aux « diktats » de Washington. Par contre, près de 4.4 millions de Canadiens se sont prononcés contre la politique du même M. Pearson, et là, il y a des chances qu'ils l'aient fait surtout pour protester contre les menées du State Department.

Encore faut-il ajouter que deux millions de Canadiens n'ont pas voté.

En somme, on peut dire que les Etats-Unis n'ont pas impressionné grand monde. Ils ont élevé la voix; ils nous ont tracé une ligne de conduite, mais n'ont réussi, en définitive, qu'à effaroucher la petite caste de leurs protégés, c'est-à-dire, les financiers de Toronto et de Montréal.

Disposant d'énormes capitaux, ces financiers se sont donné pour consigne de faire sans vergogne et sans retenue la cour au veau d'or américain. Ils ont fait preuve d'une émouvante unanimité en faisant sonner la trompette, non seulement dans le *Toronto* et le *Montreal Star,* mais encore dans le *Globe & Mail* et *The Gazette,* deux organes traditionnellement conservateurs. Les éditoriaux qu'ont publiés ces journaux durant la campagne électorale étaient à ce point teintés de servilisme, qu'à certains moments on aurait pu croire qu'ils étaient rédigés par des agents du Pentagone. La thèse américaine était présentée comme seule valable, et l'opinion qui en contestait le bien-fondé était fustigée comme hérétique et anti-canadienne. On aura rarement été témoin d'un avachissement aussi éhonté.

Malgré ce beau zèle, M. Pearson n'a pas obtenu la majorité absolue qu'il convoitait. Les « hérétiques » ont su faire valoir leur point malgré tout.

C'est se faire beaucoup d'illusions, par conséquent, que de prétendre que les Canadiens ont obéi aux ordres de Washington en votant comme ils l'ont fait.

Les tiers partis

C'est également se faire beaucoup d'illusions que de croire que le Crédit social est déjà en perte de vitesse. S'il l'est, c'est à la suite de l'opération-sabordage des six députés du Québec, et non à cause d'une perte de popularité auprès des masses.

En vérité, les Créditistes se sont décentralisés, en ce sens que le 8 avril ils ont trouvé audience, non seulement dans le secteur rural et sous-développé du Québec, mais aussi auprès du prolétariat urbain[1]. Bien sûr, leur influence a diminué quant au nombre de sièges, mais elle s'est accrue quant au nombre de voix. Les Créditistes ont obtenu 12% du vote national. Si leur représentation était proportionnelle au nombre de voix qu'ils ont obtenu, ils détiendraient 32 sièges, soit huit de plus de ce que les vices du scrutin uninominale à un tour ne leur accordent.

La même observation vaut pour le Nouveau parti démocratique. Les Néo-démocrates ont obtenu près de 14% du vote populaire, ce qui équivaudrait en toute équité à 35 sièges. Or, ils n'en détiennent que 17, soit deux de moins qu'à la dernière élection alors qu'ils obtenaient le même nombre de suffrages.

Par contre, les libéraux, disposant de seulement 42% du vote populaire, obtiennent 130 sièges, alors qu'ils n'auraient démocratiquement droit qu'à 111, tandis que les conservateurs, avec 33% du vote populaire, disposent de 94 sièges, alors qu'ils ne devraient en avoir que 88.

Une supercherie « démocratique »

Ceci souligne bien un des vices de nos démocraties. Ce vice est flagrant, et tout le monde semble l'accepter comme une fatalité. Il se résume à ceci : ou les régions rurales sont trop représentées, ou les régions métropolitaines ne le sont pas assez, avec ce résultat que, dans un système politique à partis multiples, il arrive souvent que les minorités rurales annulent les voix des masses métropolitaines.

C'est ainsi que — pour ne citer que quelques cas — lors des dernières élections, le député conservateur des Territoires du Yukon a été élu avec seulement 2,911 voix, alors que le candidat conservateur de Winnipeg-Sud a été défait malgré les 22,250 voix qu'il a recueillies. Aux Iles-de-la-Madeleine, les 3,029 citoyens qui ont élu le député libéral auront le privilège de faire valoir leur point de vue, alors que les 19,571 Créditistes, et les 11,570 Néo-démocrates, soit 31,141 citoyens qui, dans le seul comté de Mercier, se sont prononcés contre les vieux partis, n'auront personne pour représenter leur point de vue dans le prochain gouvernement, parce que notre système électoral est demeuré de type « colonial ». Ce système est conçu pour représenter des « régions », et non des « opinions » démocratiquement exprimées.

Il faut toute l'apathie d'une masse prolétarienne d'ouvriers et de collets blancs imparfaitement politisés pour que se maintienne pareille caricature de la démocratie. Dans l'état actuel des choses, nos fameuses institutions « démocratiques » ne profitent, en définitive, qu'au seul « power elite », c'est-à-dire, à une minorité de possédants qui se donne des airs de légitimité pour passer outre aux aspirations de la majorité.

Les apologues des deux partis traditionnels vont répétant que les tiers partis ne possèdent aucun avenir au Canada. Ces gens évidemment

(1) Encore faut-il noter qu'il s'agit d'une simple approximation. Pour affirmer d'une façon certaine que le Crédit social et le NPD ont gagné du terrain dans le Québec, il eût fallu que ces deux partis aient présenté des candidats dans tous les comtés aux dernières élections.

se bercent d'illusions. La montée des tiers partis a été constante ces dix dernières années. Si on a du mal à s'en rendre compte, c'est parce que le système électoral actuel fausse toutes les perspectives.

En fait, le regroupement des forces démocratiques est évident. Le cas, notamment, du NPD (ex-CCF-PSD) est significatif. A l'élection de 1962, il récoltait plus d'un million de votes. Il en récoltait autant le 8 avril. Dans la province de Québec, il a fait plus de 60,000 conquêtes cette année, ce qui porte le grand total de ses adeptes québécois à 161,023.

La stabilité

Mais alors, dira-t-on, si le facteur pression venu du côté des Etats-Unis n'a pas tellement joué, si le pourcentage du vote populaire accordé aux tiers partis, non seulement n'a pas diminué, mais au contraire a sensiblement augmenté, qu'est-ce donc qui a permis aux libéraux de s'assurer une majorité relative ?

Il semble que les appels en faveur d'un gouvernement stable ont fait quelque peu leur effet. Les Canadiens sont las de courir aux urnes tous les ans. Certains d'entre eux gardent un souvenir nostalgique de l'époque où les vieux partis se succédaient au pouvoir à période plus ou moins longue, et ils voudraient bien recouvrer cette paix et cette stabilité politique d'antan. Leur attitude est certes compréhensible.

La peur du fascisme

Mais il y a gros à parier que les appels à la stabilité n'ont pas non plus joué un rôle déterminant.

Si les libéraux ont réussi, malgré tout, à récolter 42% du vote populaire au pays, c'est aussi peut-être (et paradoxalement) un peu à cause de la peur qu'inspirent au reste du Canada les Créditistes, les Séparatistes et les terroristes du Québec. On sait quelle importance les journaux anglais de l'Est accordent à ces mouvements qui, vus de loin, semblent se conjuguer en un tout redoutable, une force montante à tendances particulièrement fascisantes. Notons en passant que cette impression n'est pas tout à fait dépourvue de fondement, du moins en ce qui concerne les Créditistes et les terroristes.

Pour empêcher que ne s'affirment davantage ces mouvements réactionnaires, plusieurs Canadiens ont sans doute cru bon de voter pour le Parti qui leur paraissait avoir le plus de chances de l'emporter. Ces gens voulaient à tout prix éviter le retour d'un gouvernement minoritaire conservateur qui aurait été obligé de composer avec ces éléments troubles pour se maintenir au pouvoir.

Cette peur du fascisme semble s'être manifestée d'une façon sensible dans le comté ontarien de York-Sud où une majorité d'électeurs d'origine juive ont cru devoir laisser tomber (provisoirement espérons-le) l'excellent candidat néo-démocrate, David Lewis, pour lui préférer le candidat libéral et diminuer, par le fait même, les risques d'une coalition conservatrice avec des gens que les Juifs ont des raisons bien évidentes de redouter.

En résumé, on peut dire que si les libéraux ont obtenu une majorité relative aux élections du 8 avril, c'est à la fois un peu à cause de la pression des Etats-Unis, un peu à cause de la haute finance qui aurait affecté, dit-on, d'importants capitaux à la campagne libérale, un peu à cause du désir latent d'un gouvernement stable, un peu enfin à cause de la peur des éléments fascisants du Québec.

Mais alors, comment se fait-il qu'en dépit de tous ces atouts, les libéraux n'ont pas remporté une majorité absolue ?

Le phénomène « Diefenbaker »

En toute honnêteté, il faut bien admettre que c'est parce qu'on n'avait pas prévu la performance de cet homme étonnant qui a nom Diefenbaker.

Voici un austère personnage qui a tout pour déplaire aux masses. Et pourtant, malgré les foudres du général Norstad et du State Department, malgré les attaques de la presse et de la radio américaines, malgré la croisade de notre unique prix Nobel de la Paix, malgré la démission de six des ministres de Diefenbaker, malgré la campagne presque unanime que la grande presse canadienne a menée contre le premier ministre, ce personnage rébarbatif et réputé intraitable a réussi à récolter 33% du vote populaire et à faire élire 94 députés. « John » remporte ni plus ni moins une victoire personnelle dans cette aventure. S'il savait rire, et s'il avait de la barbe, il rirait dedans. Il rirait d'autant plus que deux jours après le scrutin, la rumeur circulait déjà que Washington songeait à retirer ses Bomarcs, cause de toute cette tempête, et quatre jours après, on apprenait que six Créditistes passaient armes et bagages du côté libéral. On se croirait en plein opéra-bouffe.

Ceux qui savent rire ont bien lieu de rigoler, pourvu qu'ils aient par ailleurs la décence de trouver regrettable la défaite de M. Howard Green — incontestablement la grande victime de ce brigandage.

En face de l'échec de M. Green, on ne peut s'empêcher d'évoquer le paradoxe de Chesterton qui veut que « les causes perdues soient presque toujours les bonnes causes ».

Mais la démocratie a des raisons que les démocrates ne comprennent pas.

En tout cas, l'avenir n'est pas rose pour les vieux partis. Ceux qui ont l'oreille fine peuvent d'ores et déjà entendre sonner le glas qui annonce leur fin inexorable.

★

PLANIFICATION

I

L'INSAISISSABLE PLANIFICATION

Jacques **PARIZEAU**

ON parle beaucoup de planification dans notre milieu. On en parle même peut-être trop. Et tous ceux qui en parlent, ne manquent jamais de souligner à quel point leurs prédécesseurs n'ont pu définir, avec précision, ce dont il s'agit. On en vient à considérer que le mot désigne une réalité aux contours mal définis, qu'il est vague, et que, dans la bouche de la plupart des gens, il n'a guère de sens.

Et pourtant, la planification, comme l'art culinaire, se prête mal aux généralités. Ce n'est pas une doctrine (n'en déplaise aux socialistes et aux anti-socialistes). C'est une technique, qui est à la portée de la plupart des régimes. Elle est bonne, si elle est à la fois efficace et acceptable pour les contemporains. Comme toute technique un peu complexe, la planification se prête à une multitude de variantes. Est-ce à dire que l'on doive se résigner à ne jamais cerner de près sa réalité ? Bien au contraire. La planification est le résultat d'une combinaison très *précise* d'instruments connus.

Ces instruments sont au nombre de trois, qu'il convient de regarder d'un peu plus près.

a) La préparation du plan proprement dit. Il s'agit d'un ensemble d'objectifs, d'ordre statistique, coordonnés de façon à ce qu'ils soient compatibles les uns avec les autres. Ces objectifs doivent être établis de façon à couvrir l'ensemble de l'économie ou tout au moins ses secteurs les plus importants.

D'admirables machines existent à l'heure actuelle, qui permettent de monter des plans prévisionnels en tous genres, dans des délais très courts. Ces plans seront fantaisistes, mais admirablement cohérents. Imprimés sur papier fort, reliés aux armoiries nationales, ils servent souvent, au même titre que l'ambassadeur aux Nations-Unies, à démontrer sinon la maturité, tout au moins l'indépendance du pays.

Un plan sérieux, tout en faisant appel aux mêmes machines, exige pas mal de temps, une connaissance exceptionnelle des conditions de développement de chaque secteur. Il doit, à la fois, tenir compte de ce qu'il serait souhaitable de réaliser, ce qu'il est possible de réaliser et de la façon dont on pourra y arriver.

La préparation d'un tel plan s'appuie forcément sur tout un appareil de discussion et de négociations, de façon à ce que les parties intéressées s'entendent sur les objectifs et sur la marche à suivre.

Ces organismes préparatoires peuvent être de divers types. Il s'agira, par exemple, d'un Collège de notables qui se réuniront une fois de temps à autre pour écouter beaucoup, parler peu et s'intéresser moins encore. Leurs pouvoirs étant à peu près nuls, leurs contacts avec l'administration assez lointains, ces notables servent collectivement d'écran à un gouvernement qui ne croit pas à la planification, mais cède à la pression populaire. Si un Conseil Supérieur de la Cuisine était électoralement aussi rentable, on le créerait de la même façon et pour les mêmes raisons.

Il n'est pas nécessaire — encore qu'il soit fréquent — que l'on recourt à une semblable bouffonnerie. Les négociations peuvent mettre en cause les représentants des secteurs essentiels de l'activité économique et des ministères dans le cadre de comités conjoints, dont chacun a trait à une partie spécifique du plan. On peut appuyer l'activité de ces comités et du Conseil qui les dirige sur un personnel permanent de recherche ou de coordination de la recherche. Des rapports étroits peuvent exister entre le Conseil et le gouvernement.

b) Le second instrument de la planification a trait à l'ensemble des moyens d'incitation qui sont élaborés pour en obtenir la réalisation. Ces

moyens d'incitation sont très nombreux. Des crédits peuvent être disponibles pour certaines activités et non pour d'autres. Des réductions d'impôt, des subventions de tout ordre sont aussi utilisables. L'important, est que l'on sache, assez tôt, l'effet véritable de l'incitation sur les décisions des entrepreneurs.

c) Le troisième instrument a trait à l'ensemble des mesures coercitives adoptées par l'Etat pour faire en sorte que le Plan soit réalisé. Ces mesures sont très nombreuses et comportent des éléments aussi disparates que les règlements de zonage, les nationalisations et le travail forcé. Selon les positions politiques de chacun, on met plutôt l'accent sur le zonage ou sur le travail forcé. L'hétérogénéité du contenu se prête à toutes les disputes doctrinales.

Ces trois instruments essentiels, mis à la disposition du planificateur, font apparaître diverses formes de planification et surtout donnent lieu à des prises de position tout à fait différentes.

Pour certains, la planification c'est surtout l'établissement d'un plan et sa diffusion par l'Etat. En fixant seulement des objectifs, le gouvernement espère que les entreprises comprendront qu'elles doivent ajuster ou adapter leurs plans de production et d'investissement les uns aux autres. C'est ce qu'on a souvent appelé le « confidence trick ». Sachant où l'économie doit aller, les entreprises s'organisent en conséquence, et en raison même de cet acte de foi, l'économie atteindra finalement les objectifs qu'on lui avait fixés.

Ce type de planification, éminemment acceptable aux restes du capitalisme traditionnel, est souvent appelé « planification indicative », d'après une formule dite française qui, en réalité, va beaucoup plus loin.

A l'autre extrême, se situe la planification soviétique — ou plutôt ce qu'on croit être la planification soviétique —, en vertu de laquelle tout serait déterminé d'autorité par l'Etat.

C'est justement dans la mesure où l'on crée des oppositions de ce genre, que l'on finit par ne plus rien comprendre. En effet, toute planification est nécessairement le résultat d'une combinaison des trois instruments dont nous avons parlé. Il est inutile, pour les capitalistes (ou ce qu'il en reste) de croire que la planification puisse être indicative dans le sens où on l'a indiqué. Pour être le moindrement efficace, elle doit faire appel à des contrôles directs de l'Etat. Lorsque, récemment, un économiste connu suggérait, en comparant l'Etat à un cabot, qu'il y a une planification où l'on aboie, et une autre où l'on mord, il recourait à une image frappante mais qui n'a aucun sens. L'Etat qui planifie, aboie et mord selon les besoins.

Toute planification comporte nécessairement l'utilisation des trois instruments. Ce n'est pas le choix qui change, mais le dosage. Encore le dosage est-il appelé à changer, au fur et à mesure où les années passent.

Il n'y a pas que des considérations politiques à faire intervenir, pour déterminer le dosage qui sera adopté par un pays, à une certaine époque de son histoire. Il faut tenir compte de tout un arrière plan psychologique et social, de caractéristiques propres à la structure économique elle-même et de l'urgence des objectifs que la société s'est fixée. Autant d'abstraction qu'il convient de préciser.

Il est évident, par exemple, que la planification implique une politique d'investissement et une politique de salaires.

En somme, l'Etat doit pouvoir influencer l'orientation des investissements et il doit pouvoir s'assurer que les syndicats vont maintenir leurs réclamations en deça de certaines limites.

Or, selon les relations qui habituellement existent entre patrons, ouvriers et Etat, des ententes, à ces deux sujets, vont peut-être pouvoir se faire par négociations. Si, cependant, les patrons se méfient traditionnellement de l'Etat et détestent les syndicats, si les syndicats sont ou se croient persécutés par les deux, et si l'Etat croit défendre le peuple contre les deux, il est certain que la planification va exiger davantage que de simples consultations. Incitations ? Chantage ? Menaces ? Législation coercitive ? Eventuellement nationalisation ? L'expérience seule indiquera jusqu'où il faut aller, à supposer que l'on veuille aller jusque-là. Il est certain, cependant, que de simples opérations à la Dale Carnegie ne vont pas transformer un climat social traditionnellement exacerbé.

La structure de l'économie va de même influencer considérablement la forme que prendra la planification. Les entreprises sont-elles hautement concentrées et ont-elles l'habitude de ne négocier que par l'intermédiaire d'associations professionnelles ? Les centrales syndicales sont-elles peu nombreuses ? Il sera sûrement plus facile, dans ce cas, de négocier directement avec les groupes. Si ces groupes sont, cependant, contrôlés par l'étranger plutôt que par les nationaux, la concentration peut, au contraire, devenir un obstacle majeur aux négociations.

D'autre part, l'étendue du secteur nationalisé va nécessairement donner à la planification, une coloration propre. Ceux qui s'amusent actuellement à nous présenter la formule dite « française » comme le type de la planification souple et indicative, ne semblent pas toujours s'en rendre compte.

Pour pouvoir s'aligner sur la France, imaginons un instant qu'au Caanda, un Etat central soit établi et que les Provinces n'aient aucun

pouvoir autonome de dépenses. Imaginons, en outre, que la Banque Royale, la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce soient nationalisées ainsi que General Motors. Que la plupart des sources d'énergie appartiennent à l'Etat, de même que les chemins de fer et le réseau de communication téléphonique et télégraphique. Ajoutons, pour finir, la nationalisation de divers petits organismes financiers : la Sun Life, par exemple.

Croira-t-on qu'alors, l'organisation du crédit et des finances, l'agencement des dépenses publiques ou les politiques d'investissement, pourraient être coordonnées de la même façon qu'elles le sont actuellement ! Il ne s'agit pas de considérer qu'à priori, ce serait mieux. Mais ce serait sûrement très différent. Et la planification dite indicative serait en mesure de « mordre » bien davantage.

Enfin, l'urgence des tâches à accomplir va exercer une influence considérable sur la forme que va prendre la planification. On peut repousser, avec horreur, certaines formes d'intervention, dans la mesure où le revenu est élevé, s'accroît et où le chômage est faible.

Que le revenu soit très faible ou que, tout en étant élevé, il ait cessé de croître, que le chômage s'étende et dure, et les barrières tombent.

La théorie keynésienne a été la dernière grande tentative de l'esprit libéral d'influencer la croissance et le plein emploi sans intervention directe systématique. On croyait avoir trouvé le moyen d'assurer la réalisation de ces objectifs par des interventions limitées à la monnaie, à la fiscalité, aux travaux publics. La théorie keynésienne a révolutionné la façon de penser qu'on eut deux générations d'économistes et d'hommes politiques. Mais elle ne suffit plus. L'urgence, l'insatisfaction et les tensions sociales, de nos jours, mènent tout droit à une forme ou à une autre de planification.

C'est justement un haut degré d'urgence et de tension qui amène tant de pays sous-développés à s'engager rapidement dans des formes de planification assez nettement coercitives. On peut même se demander si l'aspect doctrinal du marxisme a, vraiment, dans tous ces pays, l'importance qu'on lui accorde souvent. Que le marxisme ait servi d'école d'entraînement aux cadres, c'est parfois indiscutable. Mais que le régime politique soit dirigé par un général ou par un intellectuel de gauche, le problème reste le même : on ne transformera pas l'économie avec des variations fiscales pour industrialiser la jungle.

De son côté, l'économie canadienne a des particularités assez exceptionnelles dont on ne sait pas encore très bien quel genre de planification elles appellent ou peuvent appeler, si jamais les Canadiens décident d'y recourir.

Considérons, par exemple, cette forme de gouvernement, en vertu de laquelle les provinces et l'autorité fiscale ont des pouvoirs de dépenses et d'emprunts autonomes les uns des autres, sans qu'existe un organisme de conciliation des projets, autre que l'institution d'une conférence fédérale-provinciale sur les champs de taxation.

Pour ce qui est du secteur privé, il est extraordinairement concentré. Quelques douzaines de très grandes entreprises forment les cadres essentiels de toute l'activité. La plupart sont contrôlées de l'étranger, c'est-à-dire que leur politique d'investissement, de ventes, d'exportation, sont ou peuvent être dominées par des considérations qui relèvent de l'aménagement continental ou même mondial des intérêts des sociétés-mères.

Enfin, les disparités régionales sont d'autant plus prononcées, dans ce pays trop étendu, que certaines de ses parties sont mal soudées les unes aux autres. Les tensions interrégionales risquent alors de provoquer des conflits aigus, au niveau des objectifs globaux.

Comment organise-t-on un plan intégré à partir de bases pareilles ? Il n'y a pas de précédent. Conclure que l'on va commencer par des nationalisations massives est enfantin. Quand une économie dépend à ce point de l'exportation de ces ressources, la nationalisation trop étendue devient vite dramatique.

La planification de l'économie d'une Province est plus facile à envisager, à certains égards, même si des pouvoirs importants manquent. De voir, aujourd'hui le Québec, demain peut-être les Maritimes, s'engager résolument dans cette voie n'est donc pas étonnant.

Au niveau du pays tout entier — si tant est que les Canadiens veulent le maintenir — la planification devra forcément commencer par la conciliation des projets publics. Qu'adviendra-t-il ensuite ? Il faudra plonger et voir. Etablir un dosage des trois techniques dont nous avons parlé, qui sera, à l'origine, vraisemblablement centré sur un maximum de négociation, certaines incitations et un minimum de contrôles directs. On imaginerait mal que les Canadiens, en particulier des Provinces de langue anglaise, acceptent autre chose. Si ce dosage donne peu de résultat, ira-t-on plus loin ? Tout dépendra des tensions qui existeront, à ce moment, dans la société canadienne.

Une chose est certaine, cependant. Si jamais une planification efficace apparaissait au Canada, elle ne sera identique à aucune autre. La planification s'élabore graduellement. L'arsenal des moyens est connu, mais la combinaison de ces moyens est affaire d'expérience, de circonstances et de politique.

★

II

LA PLANIFICATION DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

George J. WESLEY

DANS le présent article, je ne m'intéresserai strictement qu'au concept et aux principes de base de la planification économique. Aussi, c'est de planification économique qu'il sera question, et non d'économie planifiée.

A l'heure actuelle, au moins une vingtaine d'organismes fédéraux, provinciaux, municipaux et privés songent à s'engager dans le domaine de la planification économique. Le danger me paraît évident de donner naissance à un monstre à têtes multiples agissant en sens opposés et semant la confusion.

Si nous voulons établir une planification économique à long terme au Canada, il importe que nous mettions de l'ordre dans notre propre système de planification, et ce, en fixant au préalable nos objectifs et en mettant sur pied un dispositif efficace et durable.

Ce qui se fait ailleurs

Le principe de la planification économique a été reconnu dans plusieurs pays au cours des quinze dernières années. La Suède — un Etat qui passe pour être une démocratie modèle — s'est dotée, depuis la fin de la guerre, d'un « Institut national de recherches économiques ». En France, « Le commissariat du plan » — un organisme établi depuis plusieurs années — est considéré comme l'un des facteurs ayant le plus contribué au relèvement économique du pays. Même l'Angleterre — ce bastion traditionnel de l'entreprise privée — dispose d'un « Conseil national de développement économique ». Dans les Pays-Bas, le « Conseil économique et social » a démontré sa valeur consultative tant pour le gouvernement que pour l'entreprise privée.

Pour sa part, le Japon a mis sur pied, il y a cinq ans, son « Agence de planification économique », laquelle a considérablement aidé le pays à résoudre ses difficultés en matière de quotas et de réglementation d'importations et d'exportations.

Les organismes de planification de tous ces pays, qu'ils soient dirigés directement par l'Etat ou conjointement avec l'entreprise privée, ont démontré qu'ils constituaient un très grand apport pour l'économie nationale, étant aptes à collaborer en harmonie avec le gouvernement, les unions ouvrières et l'entreprise privée, sans pour autant porter atteinte à la liberté d'initiative de chacun de ces importants facteurs de l'économie.

Par conséquent, nous pouvons affirmer en toute confiance qu'il suffit de voir à ce que l'organisme canadien projeté ne devienne si puissant qu'il domine toute l'économie, ou si faible qu'il demeure inefficace, pour que soit sauvegardée la liberté fondamentale de l'économie.

La planification économique au Canada

Le Canada s'est montré extrêmement allergique au terme même de « planification » — le considérant comme étrangement teinté de socialisme. Cette allergie découle principalement de l'incapacité d'établir une nette différence entre « la planification économique » et « l'économie dirigée ». Cette dernière, on l'accorde, ne saurait correspondre aux principes d'un gouvernement et d'une entreprise libres.

Mais la planification économique n'en est pas moins une initiative normale et nécessaire au bon fonctionnement d'une économie moderne, tout comme sont nécessaires les prévisions budgétaires, les recherches statistiques, la politique monétaire et fiscale, la législation sociale, bref toutes ces pratiques administratives qui sont entrées depuis longtemps dans nos moeurs.

La planification assure le bon ordre dans la maison. C'est établir un budget avant d'effectuer une dépense, évaluer les coûts avant d'établir un budget, dresser des plans avant de produire. En d'autres termes, la planification implique toutes ces pratiques depuis longtemps acceptées en économie moderne. Voilà pourquoi il n'y a absolument aucune raison pour que nous ne l'acceptions pas.

Modification de nos structures économiques et sociales

Evaluée en fonction des standards mondiaux, la société nord-américaine n'a rien de très progressif. Nous avons enregistré d'énormes progrès sur le plan technologique, mais notre mentalité n'a pas tellemen tévolué depuis le début du siècle.

Notre société est demeurée foncièrement conservatrice, nous pratiquons la ségrégation sociale et religieuse, nous formons de petites communautés dans de grandes villes — communautés isolées par des barrières religieuses, sociales ou ethniques. Et pourtant, les contraintes qu'exercent les problèmes économiques, tels ceux du chômage, de l'inflation, de l'insécurité causée par la maladie et la vieillesse, nous amènent à reviser nos conceptions.

La structure de notre société évolue. Nous n'insistons plus tellement sur la liberté sans limite que chérissait l'entreprise libre à l'époque où le premier venu pouvait s'enrichir du jour au lendemain au détriment de son voisin. En conséquence, plus nous exigeons de sécurité économique et sociale de la part de l'Etat, plus il nous faut sacrifier de notre liberté.

Nous avons déjà accepté, comme faisant partie de notre "way of life", l'assurance-chômage, la gratuité scolaire, l'assurance-santé, les pensions de vieillesse, les travaux publics, l'élimination des taudis, les subventions à l'agriculture et à l'exportation, sans oublier quantité d'autres législations sociales.

Il serait temps que nous cessions de nous illusionner en prétendant que nous vivons encore dans une société purement capitaliste, et nous devrions reconnaître qu'une ère nouvelle et une société autre sont en train de naître en Amérique du Nord.

L'entreprise privée face au gouvernement

Sur le plan politique, nous n'avons qu'une alternative : ou nous allons parvenir à former une collectivité parfaitement libre, bénéficiant d'une généreuse législation économique et sociale, ou nous deviendrons les valets d'un régime bureaucratique d'inspiration de droite ou de gauche.

Plus nos difficultés économiques s'accroîtront, plus il y a des risques que nous soyons amenés à accepter une forme de gouvernement extrémiste qui aura progressivement la main mise sur la société. Dans un système d'économie mixte, nous désirons qu'un gouvernement librement élu, et responsable auprès du peuple, puisse être révoqué et remplacé chaque fois que les circonstances l'exigent.

Mais une fois que l'Etat assume la responsabilité de protéger le citoyen de l'inflation, de la maladie ou du chômage, il est bien forcé de voter de temps à autre des lois contraires au concept des intérêts et du profit, cher à l'industrie et au commerce.

D'un autre côté, notre industrie doit conserver la marge nécessaire qui lui permette de fonctionner avec un minimum de restrictions de manière à produire assez pour fournir au gouvernement, par le truchement de la taxe directe et indirecte, les fonds nécessaires au maintien de cette dispendieuse législation sociale.

Entre l'entreprise et l'Etat, se dresse le capital humain représenté par de puissants syndicats, et dont les constantes demandes d'augmentation de salaire et de bénéfices sociaux ajoutent aux facteurs inflationnaires.

Jusqu'à quel point, dans les circonstances, les citoyens peuvent-ils donner champ libre à l'Etat ? Une fois supprimés les principes de base qui régissent les droits des citoyens, c'en serait fait de la démocratie.

Etablir un équilibre viable entre un gouvernement élu qui prend sur lui d'assurer le bien-être social, et une entreprise privée de la finance et du commerce, sans négliger les droits et la liberté de chaque citoyen : tel est le problème le plus important qui se pose à la société contemporaine.

La planification au niveau fédéral . . .

Dès qu'on reconnaît la nécessité de la planification économique, et qu'on accepte le principe d'une collaboration entre l'Etat, la main-d'oeuvre et les affaires, il est évident que le seul moyen efficace d'instaurer la dite planification à l'échelle nationale est d'établir un « Département fédéral de planification et de développement. »

Toute planification au niveau national devrait dépendre de ce futur « Département » destiné à absorber tous les organismes fédéraux actuellement chargés de la planification, tels le « Bureau fédéral de la statistique », le « Conseil national de recherches », l'Office national d'assurance-chômage » et autres.

Les recommandations de la Commission Glassco indiquent clairement qu'il serait plus pratique et plus économique d'avoir un « Département » unifié, présidé par un ministre en titre, plutôt que de créer de nouveaux organismes.

Toutefois, si le futur « Département » devait tomber entièrement sous la juridiction du gouvernement fédéral, il risquerait d'avoir la main mise sur toutes nos ressources de production et de distribution, ce qui finirait par compromettre les intérêts légitimes des Provinces et du secteur privé. D'un autre côté, si pareil « Département » n'était qu'un simple organisme consultatif de recherches, il risquerait de s'avérer inefficace et impuissant, et à toute fin pratique, incapable d'atteindre les buts qu'on lui fixerait.

Pour coordonner les initiatives de planification et sauvegarder les intérêts de tous, la main-d'oeuvre, le commerce et l'industrie devraient être représentés raisonnablement, auprès du ministre en titre du « Département » projeté, par un Conseil consultatif.

. . . et au niveau provincial et municipal

Le succès véritable d'une planification économique au Canada dépend d'un équilibre entre les intérêts nationaux et régionaux. Pour mettre

un terme au chaos actuel, les gouvernements provinciaux et municipaux devraient créer immédiatement leur propre organisme de planification. Ces organismes veilleraient à la sauvegarde des droits provinciaux et des intérêts régionaux. De plus, une formule nationale de planification pourrait être aménagée à l'intérieur des cadres actuels de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux longues et fastidieuses procédures qu'implique tout amendement à la Constitution. Pour qu'un pareil système national de planification devienne viable, il serait de rigueur que les rapports juridiques entre les organismes provinciaux et fédéraux de planification s'établissent dans un esprit de collaboration avec les pouvoirs exécutifs.

Le processus de consolidation d'intérêts parfois concurrents ne sera pas simple. Pour surmonter rapidement tous ces problèmes d'ordre pratique, il se peut qu'il soit nécessaire d'établir un « Secrétariat » fédéral-provincial auquel le futur « Département » serait étroitement rattaché. Le bien-fondé d'un pareil secrétariat a été depuis longtemps reconnu, et il y a des chances qu'il rende des services appréciables aux secteurs intéressés.

Fonctions et pouvoirs du Département de planification

a) entreprendre une étude de l'économie canadienne, du développement des ressources naturelles, de la production industrielle et agricole et de l'expansion des affaires et du commerce;
b) coordonner la planification à l'échelle fédérale, provinciale, municipale et régionale;
c) compiler des statistiques et prévoir les tendances économiques;
d) préparer un plan d'ensemble de l'économie canadienne, en fonction des ressources industrielles et agricoles, des marchés domestiques et extérieurs, et des conditions du marché du travail;
e) promouvoir la productivité canadienne en perfectionnant le rendement de la main-d'oeuvre et en encourageant la promotion des ventes;

Bref, le « Département » en question devrait, par ses études, ses recherches et ses recommandations, assurer son appui à tous les secteurs de l'économie. Il verra aussi à coopérer avec tous les autres départements fédéraux et à recommander les mesures législatives qui s'imposent, tant au niveau provincial que fédéral.

Pour être efficace, le « Département » devrait de plus avoir entière liberté et autorité dans le domaine des études, des recherches et de la planification. Cependant, son pouvoir exécutif devrait émaner du Parlement.

De plus, ses études, ses plans et ses recommandations devraient servir de guide au gouvernement lorsque vient le moment de voter la législation qui s'impose. Ses travaux pourraient également servir de stimulant à l'expansion du commerce et de l'industrie du secteur privé, attendu que, dans ses fonctions, le ministre en titre bénéficierait des lumières d'un Conseil consultatif composé de représentants fédéraux, de représentants syndicaux et d'hommes d'affaires.

Toutefois, en aucune circonstance, le « Département » ne saurait devenir un instrument entre les mains du gouvernement, ce qui risquerait d'enfermer l'économie dans une camisole de force, et voudrait dire la fin de l'entreprise privée au pays.

Les syndicats et l'entreprise privée

Il va de soi que la première tâche du « Département » serait de préparer un programme et des plans en vue d'améliorer la situation du chômage, et ce, en collaboration avec le Ministère du Travail, le Service national de placement et les syndicats ouvriers.

Il faudrait également qu'il entretienne des relations plus étroites avec le secteur privé, lequel d'ailleurs, ainsi que nous l'avons noté plus haut, serait représenté auprès du ministre.

Il est important que le commerce et les associations d'affaires conservent une liberté complète dans la poursuite de leurs propres études en matière de planification en coordination avec les programmes mis de l'avant sur le plan national par l'intermédiaire et l'assistance des organismes provinciaux et fédéraux de planification.

Planification et politique monétaire

Nous avons encore en mémoire la controverse pénible au sujet de la politique monétaire canadienne, controverse qui nous a valu finalement la crise financière actuelle. Les représentants de la Banque du Canada et des banques à charte ont souvent exprimé l'avis qu'une politique monétaire plus flexible permettrait le rajustement des approvisionnements de fonds et des taux d'intérêts comme facteur stabilisant des cycles de prospérité et de dépression. En conséquence, il faudra une refonte de la loi qui régit la Banque du Canada et voir à assurer aux banques à charte la liberté matérielle qui leur permette de satisfaire à la demande d'assistance financière qui leur vient du commerce et de l'industrie.

Pour accomplir ces réformes, le Parlement, le ministère des Finances et les cercles financiers auront besoin de plans d'étude sur l'allocation des fonds nécessaires aux dépenses du financement, des travaux publics et de l'expansion économique. Ces plans pourraient être préparés par les experts du « Département » projeté.

Principes et méthodes de planification

Depuis Adam Smith, on nous présente l'économie comme une formule arithmétique, une doctrine économique, voire comme un dogme infrangible. La rapidité avec laquelle évolue la politique et l'économie actuellement, de même que l'accélération de la production et de la consommation, rendent désuète une telle conception de l'économie.

Seule une conception flexible de l'économie peut désormais assurer la survivance d'un Etat libre.

Il serait malheureux qu'une politique de planification obligatoire en vienne à contraindre l'industrie canadienne à faire sien un plan rigide de planification à long terme. Au contraire, notre planification devrait demeurer consultative et axée vers des buts très précis, comme par exemple, la mise en oeuvre d'un vaste programme de travaux publics, la construction d'un réseau d'autoroutes, les études à entreprendre en vue de redevenir maître de la production des pêcheries et de l'agriculture, l'assistance à apporter à des campagnes pour promouvoir l'exportation, la mise en train d'une politique fiscale et monétaire, la répartition des investissements et des fonds gouvernementaux.

Il va sans dire que le « Département » auquel nous songeons opérerait à l'intérieur du système parlementaire actuel et préparerait ses plans et ses programmes conformément aux indices économiques, et en collaboration avec les organismes régionaux de planification.

En contradiction avec cette conception flexible de l'économie qui prévaut dans le monde libre, les économistes communistes mettent de l'avant un dogme rigide de planification obligatoire.

Il semble que c'est dans l'application rigide d'un pareil dogme qu'il faut chercher la cause pour laquelle des pays prospères et hautement développés ont vu baisser leur niveau de vie et s'intensifier une politique d'austérité lorsqu'ils tombèrent dans l'orbite communiste.

L'échec russe devrait nous servir de leçon. A cause d'une erreur de conception et d'une mauvaise application de la planification, résultant d'un excès de pouvoir chez les planificateurs, on peut en venir à éliminer l'initiative créatrice de l'individu, la liberté de l'entreprise privée, frustrant, par le fait même, tout le monde des avantages de l'entreprise. Trop d'empressement à établir une planification au hasard des contraintes politiques risquerait de nous acheminer vers une planification sans système.

Une révolution de la pensée

Une chose est certaine : nos difficultés actuelles ne seront pas résolues uniquement par la planification ou par une formule économique quelconque. Nous aurons beau faire appel à tous les experts possibles, nommer commissions royales sur commissions royales, nous continuerons à être acculés à la faillite si nous persistons dans l'indécision.

La plupart des cycles de récession en Amérique du Nord ont eu des causes psychologiques et ont résulté d'une perte de confiance dans l'économie nationale. La planification peut nous indiquer le chemin à suivre, et devenir pour nous un stimulant. Mais pour réussir, une révolution de la pensée est également nécessaire. A cette condition seulement, pourrons-nous reprendre confiance en nous-mêmes, et faire concurrence, à la fois, au dynamisme de la société technologique américaine, à la précision des Japonais et à la pensée alerte des Européens.

Nous entrons dans la deuxième phase d'une révolution industrielle caractérisée, cette fois, par la manipulation d'une masse énorme d'informations et de statistiques.

A l'heure où ce sont les cerveaux électroniques qui décident de nos transactions d'affaires et où l'homme voyage dans l'espace, il ne nous est plus permis de penser en termes d'un provincialisme étroit. Les machines que nous avons inventées nous forcent à accepter un type de société nouveau et supérieur. Le fait que nous ne soyons pas prêts à faire face à tant de changements radicaux peut être la raison des angoisses que nous causent la naissance d'une époque nouvelle.

Vers les tâches nouvelles

A une époque aussi troublée que la nôtre, il importe d'oublier nos différends et nos querelles pour instaurer une nouvelle ère de collaboration entre les différentes cultures, entre les intérêts provinciaux et fédéraux et entre l'Etat et l'entreprise privée. Il est désormais oiseux de savoir si nous formons un « melting pot » ou une mosaïque de cultures. Au lieu de nous perdre dans un faux nationalisme représenté par des groupes mécontents et hostiles, nous ferions mieux de chercher à établir un canadianisme positif, un canadianisme qui serait l'apanage d'un peuple jouissant du même sol et des mêmes richesses naturelles. C'est en se rapprochant les uns des autres et en se comprenant mieux que nous parviendrons à abattre les barrières qui existent; c'est dans l'unité et l'égalité que nous allons recouvrer la force et nos raisons-d'être nationales.

Tout dépendra de la prévoyance et du courage dont nous ferons preuve, et de l'effort que chacun de nous est prêt à fournir. Il est réconfortant et rassurant de savoir que nous possédons, au Canada, le capital humain et les ressources naturelles nécessaires à l'accomplissement d'une pareille révolution de la pensée — révolution qui, n'en doutons pas, deviendra vite contagieuse.

★

EMMANUEL MOUNIER

Pierre **VALLIÈRES**

LA récente Semaine de la Philosophie a sans doute rendu un grand service à quelques-uns d'entre nous en faisant surgir (ou re-surgir) quelques interrogations de l'extraordinaire vide philosophique qui nous caractérise. On a sans doute été surpris d'apprendre que la philosophie, loin d'être un ensemble de spéculations abstraites sans intérêt pour la conduite de la vie, est avec l'art et la religion, une force spirituelle qui, d'homme à homme, éveille l'humanité aux grands desseins auxquels elle est appelée, oppose sans cesse à l'insignifiance où elle voudrait se laisser dissoudre la plénitude à vivre, l'empêche souvent de sombrer dans la barbarie en maintenant au coeur de la vie humaine l'exigence de l'esprit, l'insatisfaction qui introduit une inquiétude, « ouvre un ébranlement » (Péguy), renvoie l'homme en même temps à sa misère et à sa grandeur, l'accule au choix et au dépassement. On nous avait habitué à considérer la philosophie comme un recueil de jugements définitifs, alors qu'elle ne peut être en réalité qu'un risque, une aventure, dont le choix comprend des engagements que les hommes les plus « forts » ne se permettent que difficilement.

Je voudrais profiter de cet intérêt renouvelé pour la philosophie et les philosophes, pour attirer l'attention sur un penseur contemporain qui n'est pas un « auteur du programme », mais qui mieux que tous les « classiques », sans doute, nous a légué une oeuvre vivante, bien faite pour jeter le trouble dans notre bonne conscience et, à partir d'un appel à la vérité personnelle et d'une recherche authentique de la liberté, nous apprendre à « vivre correctement notre présent ».

Passionné du réel

Mounier ne se pose pas comme le détenteur de toutes les réponses. Son ambition n'est pas de jouer avec les idées et de trouver des conclusions à tous les syllogismes, mais d'affronter la réalité telle qu'elle est, de la scruter avec respect, d'en préciser les structures, de la dévoiler, sans jamais perdre de vue l'imprévisibilité qu'introduit dans l'ordre des choses l'existence de personnes libres et créatrices. Sa philosophie n'est pas une assurance contre l'angoisse, le mal et le risque; au contraire, elle part d'une prise de conscience aiguë et physique du mal, du désordre établi, des aliénations et des oppressions. Dès le début, Mounier est révolté et appelle à la révolte; plus profondément encore, il est déchiré et appelle à l'unité.

Dès son premier article, celui de la fondation d'*Esprit*, il écrit : « Nous sommes révolutionnaires doublement, mais au nom de l'esprit. Une première fois, et tant que durera l'humanité, parce que la vie de l'esprit est une conquête sur nos paresses . . . Une seconde fois dans les années 1930, parce que la moisissure du monde moderne est si avancée, si essentielle, qu'un écroulement de toute sa masse vermoulue est nécessaire à la venue de nouvelles pousses. » Et Mounier de crier l'urgence de « refaire la Renaissance ». Ce n'est pas sans raison que, ressentant jusque dans sa chair « le désordre établi », il veut retourner à Descartes, car si la division est partie de lui, l'union peut se faire aussi à partir de son expérience décisive si nous savons la reprendre et lui donner une orientation nouvelle en nous écartant résolument de l'idéal bourgeois qui lui a succédé et qui, soi-disant au nom de l'homme, a enraciné profondément « cet individualisme économique et spirituel qui exerce encore parmi nous ses ravages ». Ce qu'il veut refaire après Descartes, c'est se poser avec autorité dans l'existence, briser d'un coup les leçons apprises et se convertir à ce qui est. Mais s'il admire Descartes comme « introducteur à la vie personnelle », il repousse ce qui dans son oeuvre apparaît comme les germes de l'idéalisme et du solipsisme métaphysiques. C'est le doute méthodique, c'est-à-dire le refus du dogmatisme, qu'il emprunte à Descartes, mais avec cette croyance qu'un doute sincère, continu, et courageux, oblige à se dépasser sans cesse pour tenter de saisir toute la réalité par compénétration mutuelle du sujet et de l'objet. Mounier ne veut pas d'une connaissance partielle qui divise, mais d'une analyse patiente de l'univers édifié autour de l'homme ou en lui, pour lui ou par lui, « afin d'en éclairer les structures sur divers plans dont il ne (faut) jamais oublier qu'ils ne sont que les incidences différentes sur une même réalité. Chacun n'a sa vérité que relié à tous les autres. »

Un monde qui ne peut se passer de l'homme et un homme qui ne peut se passer du monde

Mounier veut d'abord briser ces deux absolus nés des spiritualismes et des matérialismes qui comblent : l'esprit et la matière. Ces systèmes, en simplifiant la réalité, tantôt partagent l'homme en deux parties irréconciliables, tantôt le réduisent à n'être que l'une ou l'autre, et totalement l'une ou l'autre. Pour Mounier, l'expérience montre que « l'homme est un corps au même titre

qu'il est esprit, tout entier « corps » et tout entier « esprit ». De ses instincts les plus primaires : manger, se reproduire, il fait des arts subtils : la cuisine, l'art d'aimer. Mais un mal de tête arrête le grand philosophe, et saint Jean de la Croix, dans ses extases, vomissait. « Si l'on veut rendre compte de l'homme, il faut le saisir dans la vie, « sur toute l'ampleur de l'humanité concrète, de la plus humble condition matérielle à la plus haute possibilité spirituelle ». Il ne s'agit pas de choisir entre le « spiritualisme abstrait » et le « matérialisme abstrait », mais de rechercher « la vérité qui les unit tous deux » en deçà de leur apparente séparation. Les déterminismes nombreux et serrés que les savants ont découverts sont pour Mounier autant de notes à la gamme de la liberté humaine. Mais le spirituel aussi est une infrastructure et aucun conditionnement individuel ou collectif ne peut rendre compte de certains choix responsables que pose l'homme dans l'intention profonde qu'il forme, un jour ou l'autre, quant à la direction de sa vie personnelle.

Le *Cogito* d'où part Mounier possède donc « le caractère ambigu d'établir la responsabilité du sujet et d'exprimer sa situation dans l'univers » (J. Lacroix). Toujours Mounier a le souci de replacer la pensée dans son milieu individuel et social tout en maintenant et précisant la prééminence du sujet, la transcendance de la personne sur la nature. Mais loin de vouloir sauver l'individu en le défendant, par exemple, contre le mouvement de socialisation progressive de l'humanité, il croit possible de parfaire ce que les Grecs ont acquis, l'individualité, en analysant « les diverses formes de sociabilité qui permettent un développement réel de l'individualité et peut-être un approfondissement de la plus authentique liberté » (J. Lacroix).

L'affirmation personnelle et l'échange communautaire

L'homme est au centre de la réflexion et de l'action de Mounier, l'homme qui est le siège permanent d'une lutte dramatique entre la tendance à la dépersonnalisation et la volonté de personnalisation. L'homme, en effet, peut toujours ou se laisser aller à la dispersion, au « divertissement » (Pascal), à la répétition, à la routine, à l'indifférence, ou se servir de son intelligence pour réfléchir, de son coeur pour aimer, de ses bras pour lutter. C'est ce privilège qui le singularise, qui lui fait vivre une histoire, qui lui donne la possibilité d'une vie créatrice ou d'une vie domestiquée. C'est de la force d'affirmation personnelle que dépend la vie humaine comme rencontre avec la nature et ascension, comme affrontement au réel et dégagement, de même que l'avion presse sur la pesanteur pour s'arracher à elle.

L'affirmation personnelle qui place l'homme à la tête de l'univers n'est cependant pas l'expérience humaine fondamentale, mais l'échange communautaire, l'amour, l'amitié, la fraternité. « Le premier mouvement qui révèle un être humain dans la petite enfance est un mouvement vers autrui : l'enfant de six à douze mois, sortant de la vie végétative, se découvre en autrui, s'apprend dans des attitudes commandées par le regard d'autrui. (. . .) Par expérience intérieure, la personne nous apparaît aussi comme une présence dirigée vers le monde et les autres personnes, sans bornes, mêlée à eux, en perspective d'universalité. Les autres personnes ne la limitent pas, elles la font être et croître. Elle n'existe que vers autrui, elle ne se connaît que par autrui, elle ne se trouve qu'en autrui. » L'acte principal de la personne doit être « de *susciter avec d'autres une société de personnes dont les structures, les moeurs, les sentiments et finalement les institutions soient marqués par leur nature de personnes.* » Ce qui commande un engagement, car à chaque pas l'homme doit se secouer contre l'assoupissement, s'adapter à la révélation nouvelle, s'épanouir au paysage humain qui s'unifie en se personnalisant.

Non pas seulement rêver de l'homme mais agir et combattre pour lui

Mounier, discernant dans les profondes transformations du XXe siècle les morceaux d'humanisme qui pourrait amener une nouvelle conciliation, une civilisation nouvelle, mondiale, personnaliste et communautaire comme il la souhaite, ne peut s'empêcher d'appeler les hommes au combat. Les vérités se pervertissent parce qu'elles sont séparées; il faut refaire à tout prix l'unité, l'unité du corps avec l'esprit, celle de la société avec l'homme. Et c'est avec angoisse que Mounier se porte vers la synthèse entrevue, que les hommes d'aujourd'hui appellent sans pouvoir lui donner un nom et un visage et sans bien connaître le chemin qui pourrait y conduire. Il ne veut négliger ni les détours ni les chutes ni aucune des concrétisations économiques et politiques du mal. Il ne veut pas se soustraire à la réalité du moment, l'événement, ni se satisfaire d'une pureté stérile. Il n'y a rien de pur ici-bas et c'est à travers l'impureté présente, jamais absente des oeuvres humaines, que les hommes peuvent se diriger vers le « grand dessein mystérieux qui les traverse et les pousse » (Teilhard de Chardin).

C'est pourquoi il appelle, selon le mot de Domenach, non pas seulement à rêver de l'homme mais à agir et à combattre pour lui. Le combat est essentiel à sa philosophie, car rien ne se fait tout seul dans l'évolution du monde. Le progrès n'est pas aveugle, « il faut qu'il y ait au fond un risque; et un risque total . . . un pari » (Péguy).

Morale de l'insatisfaction

Rien n'est donné. Ni l'équilibre humain, chair et esprit. Ni la communion authentique. Ni la liberté. Ni la vérité. Ni la justice sociale. Ni la paix. Ni le bonheur.

Ce qui s'oppose à la moralité, pour Mounier, ce n'est pas l'immoralité, la faute, le péché, mais « l'abandon à l'automatisme impersonnel de l'instinct ou de l'habitude ». Rien ne lui répugne autant que la morale des compromis entre « les exigences de valeurs et les forces prémorales » qui ne fait qu'entretenir une médiocrité égocentrique, indifférente et aveugle. Le mal moral commence avec l'imposture, c'est-à-dire avec la technique courante du bien-vivre et de l'hygiène ou bien avec cette obsession morale qui « installe dans la vertu l'esprit de propriété, et bloque plus souvent les voies de la moralité qu'elle ne les ouvre ». Ce n'est pas le souci de l'intégrité individuelle qu'il faut entretenir partout mais « l'insatisfaction et le drame de la liberté ». Car « la fin de l'inquiétude, c'est la fin de la moralité, et de la vie personnelle : à la liberté se substitue un légalisme qui prolonge les pressions sociales et les intimidations infantiles ... » La loi, c'est l'ordre réel, la vérité contraignante du réel qui, pilotée par la liberté de l'homme, peut seule devenir « l'instrument de notre libération continue et de notre agrégation progressive à un univers de personnes ». L'éthique ne peut se faire qu'à partir de la réalité, et la réalité, c'est que l'univers personnel est la mesure de la moralité. Il s'agit, bien entendu, de tout l'univers personnel constitué par un double mouvement, en apparence contradictoire et pourtant inséparable, en fait dialectique, vers « l'affirmation d'absolus personnels résistant à toute réduction et l'édification d'une unité universelle (non pas l'identité mais de nature) du monde des personnes ».

Si Mounier demeure pour nous un maître, c'est avant tout parce qu'il ne cesse de se situer et de se cramponner au coeur même de la véritable histoire humaine qui est dialectique. Il ne succombe jamais à la tenaation de ne voir qu'un côté des êtres pour simplifier le monde réel et difficile à un monde idéal qui comblerait. Il ne succombe jamais à la tentation de ne voir qu'un poir et du non-engagement. Sa vocation est la lutte et son oeuvre la recherche vigilante et constante d'une vue cohérente et vraie de l'histoire humaine, de l'établissement d'une *praxis,* des moyens possibles d'une conduite personnelle et d'une action sociale, et de la marge de création historique laissée à l'homme d'aujourd'hui.

Vérité pratique et pratique de la vérité

Si Mounier s'était contenté de prendre position dans des discussions doctrinales, son oeuvre n'aurait rien de cet appel très fort à l'action que nous lui reconnaissons. Comme pour les marxistes, l'histoire concrète des hommes est pour Mounier la vérification de toutes les valeurs et le lieu d'insertion de toute vérité. C'est là qu'il donne rendez-vous aux philosophes et aux hommes d'action, afin qu'ils se réconcilient *sur le terrain* d'une praxis révolutionnaire, sociale, politique et culturelle. Non pas qu'il réclame un "système" complet de valeurs politiques, sociales et culturelles, mais plutôt un engagement total qui compromette toute la vie de l'homme — et non seulement ses idées —, en vue d'un monde où l'homme trouvera « sa juste mesure dans un climat de grandeur et de lutte ». L'harmonie entre les hommes, la fraternité, qu'il appelle de ses voeux, n'est pas la perfection d'un ordre, mais celle « d'une liberté combattante, et combattant serré », subsistant jusque dans les échecs. C'est donc pour un ordre de la liberté que Mounier combat, et jamais pour un système; peut-être parce qu'au fond il a le sentiment profond que l'homme a un plus grand besoin de participer que de connaître.

Cela ne l'empêche nullement d'être un philosophe. Lui aussi utilise des concepts, la logique et la systématisation, mais pour fixer, unifier et communiquer une réflexion sur la vie qui sans eux se dissoudrait en de multiples approches opaques de la réalité. Il s'en sert à la fois comme instruments de découverte et d'exposition, de dialogue entre le temps et l'éternité, l'existence et l'universel, avec cette foi en la Transcendance qui justement empêche le monde d'être fermé et systématisable et qui oblige Mounier à parier pour une signification du monde et de l'histoire humaine.

* * *

Devant la crise des structures qui chez nous comme ailleurs se mêle étroitement à la crise spirituelle, plusieurs attitudes sont possibles: d'abord, la peur et le repli conservateur sur les idées acquises et les puissances établies; ou bien le pessimisme exagéré, l'esprit de catastrophe. Reste une autre attitude, et c'est la seule en laquelle on puisse espérer : l'affrontement, l'invention, l'audace de bousculer et de créer. C'est ici justement que se fait sentir l'importance de Mounier : nul mieux que lui n'a défini les conditions d'une révolution, d'une renaissance, qui soit pour l'homme et non contre lui, qui se fasse par lui et non sur son dos. Il n'a pas de solutions toutes faites à nous offrir, mais *une perspective de valeurs* au sein de laquelle nous pouvons faire des analyses concrètes et des choix qui nous soient propres.

Il est important de nous situer dans une telle perspective, ou du moins de rechercher une échelle de valeurs et la cause que nous voulons servir, de voir au fond si nous sommes dignes de

(suite au bas de la page 14)

PLAIDOYER POUR LE MINK SQUARE

Yerri KEMPF

LA naissance de la Place des Arts soulève de violents remous dans l'opinion publique, et ceci plus spécialement dans le milieu artistique montréalais. Dans quelle mesure les critiques qu'on adresse de toutes parts à la Corporation Sir-Georges-Etienne-Cartier témoignent-elles d'autre chose que d'un simple mécontentement, que de divergences de goût, de vue ? On s'en prend au programme du Festival d'inauguration. On taxe les 21 membres de la Corporation d'incompétence, de mépris pour le peuple, d'anticanadianisme . . . Il faudrait pour tirer cela au clair avoir la possibilité d'examiner les comptes de la corporation, de connaître par le détail les tractations qui ont entouré la mise sur pied du Festival et surtout savoir quel esprit préside au choix des spectacles qu'on entend présenter au public dans cette salle. Mais même sans ces précautions, les oppositions au Festival me paraissent dépasser sérieusement l'objectif immédiat et une question beaucoup plus grave se pose : « Et si c'était la conception même de la Place des Arts qui se trouve en cause ? »

La première inquiétude qui m'a saisi lorsque j'ai visité les lieux, c'est l'immensité de la salle. Est-il réaliste de construire à Montréal, ville d'un peu plus d'un million d'habitants une salle de 3.000 places ? Que l'on songe que l'Opéra de Paris ne compte que 2.130 sièges et que le Carneggie Hall en a 2.760 ! J'ai choisi à dessein deux édifices réputés, situés dans des capitales d'une part beaucoup plus importantes que Montréal (Paris : 5 millions, New York : 9 millions) et d'autre part constamment visitées par des touristes qui viennent dans ces villes entre autre pour aller au spectacle. On peut se demander où les 21 hommes d'affaires, chargés de construire et d'administrer la Place des Arts espèrent trouver au cours de toute une année les 3.000 personnes susceptibles de remplir leur salle, mettons 300 jours sur 365, ce qui serait une moyenne honorable, mais ce qui correspond à près d'un million de spectateurs par an ! Quand on se penche en plus sur le prix des places : $10 pour un concert symphonique et $15 pour un opéra — prix minimum s'entend — on lève les bras au ciel pour les laisser retomber . . .

Il me semble que c'est de cette conception délirante de la Place des Arts que découlent les difficultés qui surgissent dès le premier usage

---

MOUNIER . . .

(suite de la page précédente)

nous-mêmes. La recherche de la civilisation ou du bonheur (c'est bien, en vérité, ce que nous cherchons tous) dépend de la recherche de la vérité, de toute la vérité, et de la conciliation de nos « principes individuels » avec des valeurs universelles qui les dépassent. Ce n'est certes pas facile ni donné d'un seul coup. Mais je crois que nous aurions tort de cultiver, comme il nous arrive, le désaccord systématique, que nous prenons pour de l'inquiétude, alors qu'il n'est souvent qu'une manière de nous flatter nous-mêmes et de nous refuser au choix.

Seules les valeurs ont le pouvoir de nous engager totalement, car notre liberté ne peut se vivre à fond que dans sa liaison radicale avec l'absolu. C'est le grand enseignement de Mounier. On va où l'on croit.[1]

(1) Les éditions du Seuil ont publié récemment l'oeuvre complète de Mounier en 4 volumes, ainsi que l'essai de Candide Moix qui en constitue l'admirable introduction : *La pensée d'Emmanuel Mounier* (Seuil, 1960).

★

qu'on veut faire de la place. Il apparaît de façon évidente que cette salle est prévue pour accueillir des troupes de passage, soit d'origine européenne comme le Covent Garden qui commence à Montréal sa tournée nord-américaine, soit d'origine américaine, Montréal servant de banc d'essai, de lieu d'amortissement, bref de « garage » à des spectacles de tout ordre. Malheureusement même dans cette optique le calcul de nos « 21 » risque de se révéler catastrophique. Ne prête-t-on pas déjà à M. Koudriatzeff, principal importateur de grands spectacles, ce mot : « C'est trop petit pour moi ou trop grand ! Pour le Bolshoï par exemple, il me faut les six à sept mille places du Forum; pour Yves Montant, même le St-Denis n'est pas rentable. » Mais alors, qu'adviendra-t-il de l'exploitation de la Place des Arts ?

Aussi ma deuxième inquiétude provient du fait que la Municipalité de Montréal se soit engagée à couvrir les déficits éventuels. Comme ces déficits semblent être au départ inéluctables, la Place des Arts risque très rapidement d'être le gouffre des Arts et, de cette manière, si les Montréalais auront peu d'accès sur la scène et dans la salle, ils auront la satisfaction de se sentir tout de même un peu concernés par la Place des Arts, puisque ce sont eux qui en règleront la note tous les ans. Pareille satisfaction risque très peu de calmer les esprits. Il s'agit en quelque sorte d'une entreprise privée qui compte marcher aux frais du contribuable. Si encore cette entreprise se mettait au service des valeurs culturelles de notre métropole — mais tel n'est pas le cas ! — on pourrait à la rigueur accepter un sacrifice pécuniaire général ou si ces brillants businessmen endossaient eux-mêmes les pertes d'argent — en somme nous aurions un autre Queen Elisabeth dans la métropole — on ne s'offusquerait pas d'apprendre qu'ils envisagent entre autre d'organiser des défilés de mode dans le « Temple de l'Art ». Mais encore une fois, c'est dans nos poches que la main délicate de la Corporation plonge pour trouver la monnaie (Plus de six millions à l'heure qu'il est sous forme de subventions provinciales, municipales et dons particuliers). On le voit : les remous provoqués par la mise en route du Festival d'inauguration de la Place des Arts dépassent infiniment la cause apparente et immédiate. En réalité, le navire construit par ces messieurs fait eau de toutes parts avant même d'avoir pris la mer !

Mais surtout l'affaire de la Place des Arts actualise cruellement le slogan du Parti que l'électorat québécois a porté au pouvoir : « Maître chez nous ! » On peut même considérer ce phénomène comme exemplaire puisqu'il étale au grand jour l'aliénation des valeurs culturelles par les dictats économiques, aliénation d'autant plus funeste qu'elle a été entérinée par le pouvoir politique. Ce conflit revêt une gravité capitale du fait qu'il avoue cyniquement l'inféodation anglo-saxonne des milieux d'affaires québécois, aveu qui comble d'aise les esprits gagnés au séparatisme. On se souvient que la fondation de la Corporation Sir-Georges-Etienne-Cartier remonte à sept ans, c'est-à-dire qu'elle a vu le jour sous un régime où la Province restait plongée dans une léthargie plus ou moins acceptée et que les hommes politiques d'alors élevaient le veau d'or anglo-saxon dans une écurie dite nationale. Voici qu'en moins de cinq ans, nous avons assisté à une véritable explosion de la volonté de vivre du peuple québécois, explosion positive qui se manifeste aussi bien sur le plan économique (nationalisation de l'électricité, projet sidérurgique) que sur le plan artistique (consécration internationale de la peinture, de la littérature canadienne-française).

Il serait donc souhaitable que notre métropole possédât au moins une salle, largement subventionnée, gérée par des personnes compétentes et où pourrait s'exprimer dans les meilleures conditions l'âme canadienne-française. Ce serait en même temps faire de Montréal un centre d'attraction internationale, car, qu'on veuille bien y songer, ce n'est pas M. Boussac qui fait courir le monde entier à Paris, mais bel et bien l'Opéra de Paris, la Comédie Française, enfin toutes les manifestations artistiques des décorateurs, des costumiers, des auteurs et des interprètes du goût français. Or Montréal assemble assez de talents pour espérer une audience internationale, mais ce ne sera assurément pas dans le garage de la Corporation que ces talents trouveront à s'employer. Aussi suis-je tout à fait opposé à la municipalisation, réclamée par Jean-Paul Jeanotte. Il faut au contraire laisser ce jouet coûteux et inexploitable à ceux qui espèrent se l'offrir à nos frais. Qu'ils le gardent, que la municipalité annule son engagement et qu'on débaptise la Place des Arts. J'ai déjà un autre nom à proposer : Le Mink Square.

★

TRANSPORT EN COMMUN ET EXPANSION URBAINE

par R.W.G. BRYANT

MONTREAL est en train de se construire un métro. C'est là une initiative qui s'imposait, une initiative qui s'inscrit dans la ligne de conduite qu'ont suivie toutes les villes qui, de par le vaste monde, ont atteint l'importance de Montréal.

Il est généralement reconnu que le rail électrique est le moyen de locomotion qui va de soi dans le domaine du transport massif des populations. Les fabricants d'automobiles auront beau mousser leur propagande en vue de dissimuler la vérité, aucune grande ville ne peut résoudre ses problèmes de circulation simplement en construisant un plus grand nombre de voies rapides et en s'en remettant uniquement à l'automobile comme moyen de transport. C'est d'ailleurs parce qu'elles s'étaient fiées à pareille propagande que quelques grandes villes américaines ont couru à leur perte.

Mais mon but n'est pas ici d'insister sur un point qu'a d'ailleurs très bien compris l'administration montréalaise. Je voudrais plutôt souligner certains principes qui doivent présider à la mise sur pied d'un système urbain de transport rapide et apporter quelques suggestions s'appliquant spécifiquement au contexte montréalais.

Nécessité d'un plan d'ensemble

Reconnaissons d'abord qu'aucun système de transport en commun n'a véritablement de sens que s'il s'intègre dans un plan général d'expansion urbaine. Or, compte tenu du fait que l'île de Montréal n'englobe d'aucune façon ce qu'on appelle la région métropolitaine, un plan d'ensemble s'impose qui tienne compte, non seulement de l'île de Montréal proprement dite, mais également de l'île Jésus, de Repentigny, de la rive sud et de bon nombre de secteurs au nord de la rivière des Mille-Iles, voire même des banlieues de Dorion et de Vaudreuil.

Reconnaissons ensuite que les courts embranchements de métro qui desserviront Craig-Crémazie et Atwater-Frontenac ne représenteront qu'un départ.

Prenons comme exemple Londres et Paris où les premières galeries de métro ne s'enfonçaient qu'à de faibles distances en comparaison avec ce qui est devenu aujourd'hui le nerf vital de ces régions urbaines en perpétuelle expansion.

Ces galeries-souches ont été prolongées jusque dans les banlieues par la suite, se prévalant très souvent des droits existants détenus encore par les chemins de fer. Pour ne citer qu'un exemple, la ligne Bakerloo à Londres n'avait été forée au départ qu'en fonction d'un circuit relativement court et destiné à faire le raccord des deux galeries maîtresses de Waterloo et de Baker Street. Dès 1922, la galerie a été prolongée vers le nord jusqu'à Queen's Park, d'où elle débouche en surface et poursuit sa route durant des milles jusqu'à Watford, et ce, en ligne parallèle aux voies

UNE UNITÉ DE VOISINAGE

Une unité de voisinage doit être dessinée pour les foyers, non pas pour les automobiles. L'automobile doit être disciplinée tout comme le chien. Elle ne doit pas sauter sur les gens, ni bousculer les enfants, ni gâcher les parterres, ni faire des bruits irritants, ni commettre d'autres actes aussi repréhensibles. Elle possède son domaine propre, lequel doit être aménagé pour elle, et elle doit apprendre à garder sa place. Elle doit être pourvue d'espaces pour se déplacer, — lentement et sans aboyer — et d'endroits pour se coucher. Dans chaque unité de voisinage, les automobiles doivent toutes être aimables et gentilles. On doit encourager les automobiles pas aimables à casser leurs ressorts, ou à s'envelopper autour des arbres.

ferrées qui relient Londres à Manchester, à Glasgow puis aux régions du nord.

Les trains souterrains empruntent des voies distinctes en marge de la voie centrale qu'ils n'utilisent qu'à l'arrivée ou au départ des terminus. L'expérience du "Bakerloo" qui remonte déjà à quarante ans, a servi de point de départ à nombre d'autres initiatives du même genre depuis.

C'est assez dire que le métro n'est plus un moyen local de transport en commun, et qui dessert uniquement le centre d'une ville donnée. Au contraire, conformément à l'accroissement de la population, il tend à se développer et à s'intégrer aux autres moyens de transport à l'extérieur de la ville et de la banlieue proprement dite.

Pour prendre à Montréal même un point de comparaison, demandons-nous quelles relations et quel genre d'intégration peuvent exister entre la future ligne de métro Atwater-Frontenac et le service de banlieue du Canadien Pacifique qui relie les stations de Windsor et de Vaudreuil ? Il est bien évident qu'il n'en existe pas.

Autre considération. Un système de transport en commun doit être relié aux autres projets d'aménagement urbain qui sont en cours et ce, de manière à favoriser une expansion logiquement planifiée. En d'autres termes, pareil système ne saurait se développer au hasard et à la bonne franquette.

L'exemple de Stockholm

Dans le cas — célèbre — de Stockholm, par exemple, les nouvelles agglomérations de banlieue se sont développées en grappes le long des lignes de métro, et chaque bouche de métro est située dans un quartier d'assez forte densité. En fait, les centres communautaires sont en quelque sorte construits autour de ces bouches de métro, si bien que le public est ainsi encouragé à emprunter les transports en commun. En conséquence, le va-et-vient des gens est suffisamment élevé pour assurer un service fréquent et adéquat, même dans un pays qui, comme le Canada, détient un taux élevé d'automobiles par rapport à la population.

En bref, le transport par le métro devient vraiment efficace et populaire quand les gens peuvent, par exemple, sortir d'un centre d'achats en empruntant un escalator qui les dépose directement devant la bouche de métro. Le seul exemple montréalais que nous ayons est celui de la Place Ville-Marie où l'escalator est relié directement à la Gare centrale.

Par contraste, il suffit de voir ce qui se passe à Dorval où les centres d'achats s'étalent sur un côté du rond-point et les petites gares de chemin de fer sur l'autre. Tout cela semble avoir grandi à la va-comme-je-te-pousse, sans aucun plan directeur et sans coordination.

En Suède, un centre commercial comme celui de Dorval aurait été bâti sur une élévation de béton, au-dessus des voies ferrées, et une série de conciergeries de luxe occuperait l'espace pris actuellement par les immeubles commerciaux et les parcs de stationnement. Le tout eut été relié par des passerelles enjambant le boulevard Ste-Anne.

En fait, on a à Dorval l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. On serait tenté d'ajouter que pour corriger pareille erreur, il n'y a plus qu'à recouvrir le tout d'une plateforme en béton qui partirait du parc de stationnement de l'aéroport et viendrait rejoindre le centre d'achats. Sur cette plateforme on n'aurait plus qu'à recommencer à neuf. Qui sait ? Au fur et à mesure que le prix des terrains augmente, cette suggestion finira peut-être par apparaître comme étant la plus économique ! Ce serait, en tout cas, l'emplacement tout indiqué pour que se développe un centre d'affaires qui serait relié à celui de Montréal par des voies automobiles et ferroviaires adéquates.

Le cas des « bungalows »

Il y a beaucoup d'autres aspects qui présentent des difficultés. Par exemple, celui de laisser se développer une région dans le style classique nord-américain — celui des « bungalows » — puis de tenter d'installer ensuite un système de transport rapide pour desservir la dissémination domiciliaire qui en découle.

En pareil cas, le problème est simple. On comprend tout de suite que pour ce genre d'aménagement, il n'existe pas de point central de départ pour la circulation qui soit suffisant pour justifier un service de transport public à une clientèle raisonnablement abondante.

L'aménagement domiciliaire à faible densité est l'ennemi du transport public. On compte quantité de secteurs de ce genre où les habitants doivent se rendre à leur travail en automobile, qu'ils le veuillent ou non, tout simplement parce qu'il n'existe pas de transport en commun adéquat.

Il n'est certes pas facile de faire comprendre ce problème au public et de modifier des habitudes de pensée établies. Mais on devine quel facteur dispendieux constitue cette obsession du « bungalow » détaché, envisagé comme seule demeure convenable pour des gens bien. Personnellement, je ne vois pas de solution aux problèmes énormes de nos banlieues tant que le public n'adoptera pas, avec autant d'empressement, d'autres formes d'habitations — et par là, je ne veux pas nécessairement dire des immeubles à appartements ou des conciergeries. Il existe tellement d'autres types d'habitations, qui gaspillent moins l'espace que nos « bungalows » et qui soient plus agréables que les « duplex » ou conciergeries que l'on trouve généralement à Montréal.

Si j'avais à donner mon goût, je dirais que je préfère l'ancien type de maison romaine, construite autour d'une cour intérieure, beaucoup plus propice à l'intimité que le parterre ordinaire de banlieue (qui est, en réalité, l'endroit le moins intime qui soit). Là où les Romains logeaient leurs esclaves, on pourrait de nos jours loger l'esclave moderne : l'automobile.

MM. Schoenauer et Seeman ont publié récemment un excellent livre sur ce genre de maison, le « Garden Court House » (McGill University Press), qui mérite d'être diffusé bien au-delà des milieux purement professionnels. Sous l'aspect de la densité, et c'est le point important eu égard au transport, il est très possible de construire de telles maisons, sans jamais dépasser un seul étage, à une densité atteignant 20 maisons à l'acre, au regard de 4, 5 ou 6 que l'on trouve dans nos banlieues ordinaires. Mais pour construire de telles habitations, il faudra probablement engager une lutte à mort contre les préjugés populaires et les règlements de zonage qui semblent soigneusement conçus de façon à empêcher toute solution audacieuse ou originale aux problèmes de l'aménagement domiciliaire.

Le tunnel sous la montagne

Mais pour revenir aux transports en commun, nous avons ici à Montréal l'embryon d'un réseau de métro urbain. Toutefois, ce réseau doit être étendu aussi rapidement que possible à la banlieue de façon qu'on puisse l'utiliser au maximum.

Je ne suis pas au courant des progrès récents qui ont pu être réalisés au sujet de l'éventuelle acquisition par la ville du tunnel du Canadien National sous le Mont-Royal. Cette question ne devrait sous aucun prétexte être considérée comme une affaire uniquement montréalaise. Il faudrait l'examiner dans un contexte régional. L'acquisition du tunnel devrait être le point de départ d'un dispositif intégré de transports en commun sur une base régionale. La modernisation d'une ligne à partir de la Gare centrale jusqu'à Cartierville et Montréal-Nord seulement ne suffit pas.

Les lignes existantes des compagnies ferroviaires, soit du Canadien Pacifique, soit du Canadien National, pourraient être prolongées, mais la mise en place de nouvelles lignes serait nécessaire dans les agglomérations de la banlieue éloignée. Le choix de Cartierville comme terminus ne paraît pas très logique à l'heure actuelle. Ce choix aurait pu se justifier à l'ère des tramways, il y a cinquante ans. On pourrait en dire autant du choix de Val-Royal. Qu'arrivera-t-il, en vertu des projets actuels, à la ligne électrifiée qui relie Val-Royal et St-Eustache ? S'attend-on que les usagers utilisent les trains diesel sur ce tronçon pour changer ensuite de véhicule et emprunter les trains électriques à Val-Royal ? Je ne puis imaginer rien de mieux pour discréditer le service aux yeux des usagers.

Les banlieues excentriques

Nous assistons à l'heure actuelle à une exubérante expansion sur la rive nord, dans le voisinage de Ste-Geneviève. L'allongement du Boulevard métropolitain sera également un autre facteur d'expansion dans cette partie de l'île de Montréal. Avec les années, Ste-Geneviève, et même l'île Bizard, connaîtront une expansion identique à celle de Pointe-Claire et de la Baie d'Urfe. Il est à prévoir que dans quelques années, le nouveau tronçon du Boulevard métropolitain sera encombré et qu'on devra envisager la création d'une autre autostrade. Toutefois, le coût de construction de cette autostrade sera plus élevé de fait que la dite route devra traverser un secteur qui aura d'ici là été aménagé. C'est comme si l'on voulait remplir d'eau un panier. Cela n'est pas du domaine de la fantaisie. Les Etats-Unis ont eu à faire face au même genre de problème, à Long Island, par exemple, où le coût de construction initial, déjà énorme, a été gonflé par suite des coûts d'expropriation et de démolition de maisons nouvelles construites.

Comme on le voit, il serait bien mieux de faire montre de clairvoyance dès maintenant. Ce qu'il faudrait faire du tunnel ne se ramènerait pas à sa modernisation jusqu'à Cartierville : on en devrait poursuivre la transformation jusqu'au-delà de Roxboro puis, à partir de là, construire une voie ferrée entièrement nouvelle, passant par Ste-Geneviève et Senneville, effectuant une boucle autour de la rive nord de l'île de Montréal pour rejoindre les voies déjà existantes quelque part près de Sainte-Anne-de-Bellevue. De ce point, la voie nouvelle irait vers Montréal, le long des chemins de fer déjà construits. Cela doterait d'un cadre logique l'expansion qui se produit actuellement dans les localités de la rive nord, et ce, au moindre coût.

Quelle tragédie de voir que la vieille ligne des chemins de fer nationaux qui passait au milieu de Lachine, n'ait pas été préservée. Elle aurait été le lieu idéal d'une telle ligne de transport en commun rapide. La décision d'abandonner et de morceler ce terrain dont on n'avait plus besoin aux fins de la principale ligne de chemin de fer, sans qu'on ait accordé la moindre considération à sa valeur en tant que partie d'un réseau régional de transport pour usagers, doit être citée comme seulement un des nombreux résultats malheureux provenant de ce qu'on n'a pas réussi à préparer un plan métropolitain bien avant qu'elle ne soit prise. On peut difficilement blâmer le conseil municipal de Lachine de n'avoir pas envisagé la question d'un point de vue régional, quand personne d'autre ne l'a fait non plus.

Un service de transport en commun rapide le long de ce trajet « en grand cercle », fait par des

trains électriques fréquents et rapides, remplacerait non seulement les services démodés que donne maintenant le tunnel du Mont-Royal, mais encore les trains de banlieue du Pacifique Canadien sur la ligne du lac Saint-Louis qui, en son état actuel, n'apporte qu'une piètre contribution au soulagement de la congestion de la circulation sur les grandes routes.

Resterait à considérer quelle serait la meilleure manière de faire se rejoindre les deux bouts de ce réseau au coeur de Montréal. Serait-il mieux de faire aboutir les trains à la Gare centrale le long de la ligne déjà existante des chemins de fer nationaux, ou de ressusciter le vieux projet de relier la Gare centrale à la Gare Windsor ?

La question est plus compliquée en ce qui touche aux autres directions à partir du centre de la ville. La structure de l'expansion sur la rive sud est si informe qu'il n'est pas facile de dire de quelle façon elle pourrait être le mieux desservie par un service de transport en commun rapide en fonction de cette structure et en tout cas, cela impliquerait la grosse dépense qu'entraînerait la construction de ponts au-dessus du fleuve, car les voies existantes sont utilisées à pleine capacité par les grandes lignes.

Problèmes divers

C'est une règle indiscutée que le service électrique de banlieue doit disposer de voies indépendantes, même si elles sont parallèles aux voies du réseau national. Sur la rive nord, l'essentiel est de créer quelque moyen de desservir l'île Jésus. Les projets actuels de transports rapides entre la Gare centrale et Montréal-Nord n'y pourvoient pas.

Un moyen évident consiste à utiliser la voie actuelle du Pacifique Canadien, facilement accessible de la voie de chemins de fer nationaux entre Côte Vertu et Ahuntsic. Le projet actuel de service fréquent à Montréal-Nord pourrait facilement être complété ou remplacé par un service ultrarapide parallèlement au réseau actuel du Pacifique Canadien, jusqu'à Sainte-Thérèse, ou même Saint-Jérôme. Le prolongement de cette voie de banlieue parallèlement à celle de Québec, vers Terrebonne, stimulerait la croissance des collectivités satellites, aménagées dès leur fondation en rapport avec le service rail, comme la banlieue de Stockholm, et non pas laissées à croître sans ordre, éparpillées autour d'une autoroute ou de l'autre.

On pourrait aussi envisager d'étendre le transport rapide autour de l'extrémité est de l'île de Montréal, en utilisant pour la plus grande part les voies actuelles, par exemple, celle de Montréal-Nord à la Pointe-aux-Trembles. Cela constituerait une solution logique et complète pour l'île de Montréal; elle consisterait en une structure de deux réseaux, de l'est à l'ouest, tous deux prenant naissance à la Gare centrale, et desservant des zones voisines des cours d'eau, zones pour la plupart développées ou en voie de développement.

En ce qui concerne la périphérie, le système peut être lié par des raccords au métro proprement dit actuellement en voie de construction. Mais il faut établir une distinction entre le métro qui dessert le noyau urbain à très forte densité d'occupation, et les réseaux cités de banlieues qui répondent à une fonction très différente.

Tout progrès, selon le plan général que nous proposons, dépend de deux éléments importants. Il faut d'abord une autorité régionale efficace, susceptible de résoudre le problème en fonction de toute la région, y compris, il va de soi, les chemins de fer nationaux et le Pacifique Canadien, tous deux intéressés au premier chef.

Le financement

Comme bien l'on pense, il faut considérer le financement de pareille construction en fonction de l'intérêt public en général. On ne devrait pas nécessairement s'attendre à en tirer un profit, ni même espérer un auto-financement. Si on se trouve à rencontrer le coût, tant mieux. Mais, selon l'expérience d'une ville après l'autre aux Etats-Unis, le transport public, à une échelle adéquate, provoque un soulagement, tant de la congestion sur les grandes routes que des nerfs des gens qui les empruntent, à tel point qu'il apparaît clairement qu'il ne faut pas considérer pareille entreprise dans un sens étroitement commercial.

C'est la ville de Philadelphie qui représente le cas classique. Voici une ville qui paie des subsides aux compagnies de chemins de fer Pennsylvania et Reading pour qu'elles maintiennent leur service de trains de banlieue à un niveau plus élevé que celui qu'elles trouveraient profitables autrement. Cette attitude se fonde sur l'idée, pleine de bon sens, qu'il en coûterait plus cher à la ville de construire la grande route qui serait nécessaire sans cela.

On en fait maintenant autant à Boston et au New-Jersey. Mais, s'il s'avérait nécessaire d'user de pareille mesure dans les environs de Montréal, qui en défraierait le coût ? Ce ne serait sûrement pas le problème de la seule Cité de Montréal. Ce qui nous ramène au premier point : le besoin d'une organisation métropolitaine et d'un plan d'expansion métropolitain.

Ce dont on a le plus besoin en définitive, c'est d'une clairvoyance intelligente.

★

D'UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE

René HURTUBISE[1]

NOUS allons exposer sommairement l'évolution de l'enseignement classique dans le Québec au cours des quelque vingt dernières années et souligner par là que nous nous leurrons en considérant les collèges classiques tels que nous les connaissons aujourd'hui comme étant encore des institutions privées. Nos recherches ont porté particulièrement sur les *questions financières*, comme les subventions, directes ou indirectes, les garanties d'emprunts, ou autres avantages du genre, et ce n'est qu'incidemment que nous aborderons les problèmes connexes, comme l'autorité académique, l'accroissement du nombre de professeurs laïcs et le reste. Nous terminerons enfin en énonçant des conclusions très pragmatiques qui tenteront d'établir de quelle manière nous réussirons à mettre l'enseignement classique à la disposition de tous les étudiants intéressés dans le plus bref délai possible, compte tenu des deniers dont nous disposons.

I – Historique

1RE ÉTAPE : du début au Rapport Tremblay inclusivement.

Tout le monde sait que jusqu'en 1944 les institutions privées dispensaient *en exclusivité* l'enseignement classique au Québec. Nous n'avons pas ici à remémorer les raisons de cet état de fait.

Le premier accroc à cette exclusivité date de 1944. Et dans les 5 années qui vont suivre, soit de 1944 à 1949, le diocèse de Chicoutimi sera le théâtre des premières tentatives (ou intrusions) des commissions scolaires dans le domaine de l'enseignement classique. C'est ainsi qu'à Arvida, Port-Alfred, Dolbeau, Jonquières, La Malbaie, Baie St-Paul, et le reste, les commissions scolaires prennent l'initiative d'établir une section classique, et cela d'une façon empirique, à savoir en ouvrant d'abord une classe d'éléments latins à laquelle s'ajoutent annuellement par la suite une syntaxe, une méthode et une versification. Cette expérience est bien de chez nous, en ce sens qu'elle est marquée au coin de la tolérance . . . En effet, les commissions scolaires agissent en marge de la loi de l'Instruction publique puisque celle-ci ne leur reconnaît pas ce pouvoir. (Ce qui prouve que la tolérance est toujours profitable si l'on peut en jouir suffisamment longtemps).

Cette initiative qui répond, à n'en pas douter, à un besoin de la population locale — et indique une carence du système alors établi — se propage assez rapidement, et de 1948 à 1953 c'est la rive sud qui répète l'expérience, *v.g.* Rivière-du-Loup, Matane, Granby, Sorel, Drummondville, Magog, etc . . .

Cette ronde est couronnée, en quelque sorte, par l'autorisation donnée en 1954 par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de continuer ou de créer 19 sections classiques dans certaines localités de la province, et ce à la suite du rapport du Sous-Comité de coordination de l'enseignement.

Cependant, pour que le tableau de cette situation soit exact, vous devez vous rappeler que ces 'sections classiques' ne relèvent des commissions scolaires qu'aux points de vue institutionnel et financier. Au point de vue académique, les commissions font appel à l'évêque du diocèse et/ou au petit séminaire local, quand ce n'est pas au directeur de ce séminaire, qui prennent en mains la direction des études . . . Il est probablement impossible d'agir autrement, puisque les programmes d'études tracés par le D.I.P. ne contiennent aucune directive à ce sujet.

Ceci nous mène à l'époque de la Commission Tremblay, et nous croyons opportun de vérifier l'aide financière que les collèges classiques dits privés reçoivent du gouvernement à l'époque.

Nous passons sous silence ce qui s'est fait avant 1922, parce que ce fut insignifiant. A cette date, une Loi des subventions aux collèges classiques est votée, que nous retrouvons dans les statuts refondus de 1925 (ch. 134) et 1941 (ch. 61). La loi prévoit que la subvention est « applicable à l'aménagement ou à la création de cabinets et de laboratoires de sciences, à l'achat de livres et, de façon générale, au perfectionnement de l'enseignement secondaire » (a. 6). Il est aussi permis d'en divertir une partie en paiement de l'instruction donnée gratuitement aux élèves pauvres (a. 8). En vertu de cette loi, les collèges classiques reçoivent une somme annuelle de $10,000, portée à $15,000 depuis 1951 (par arrêté en conseil). A cette somme s'ajoutent, sur une base toute discrétionnaire, les subventions versées à l'occasion d'anniversaires ou de construction d'immeuble.

Bref, la contribution de l'Etat au budget des collèges est encore assez maigre, ce qui permet à ces institutions, dans leur *Mémoire* à la Com-

(1) Professeur à la Faculté de Droit, Université de Montréal.

mission Tremblay, d'invoquer leur caractère privé et d'y voir certains avantages : « . . ., cette indépendance vis-à-vis de l'Etat permet aux institutions de poursuivre leur oeuvre en *toute liberté,* sans immixtion du gouvernement dans les programmes, le choix des maîtres, l'administration ou les règlements de la maison. » (p. 11)

Cette indépendance chérie s'explique assez bien par le système administratif des collèges emprunté par les religieux aux normes prévalant dans leurs communautés. Comme le disait un journaliste en septembre dernier (Claude Ryan, *Le rôle de l'Etat,* p. 137) « L'autorité des supérieurs y fut, en général, très étendue et même le plus souvent discrétionnaire. »

Doublement consciente et de ce phénomène nouveau que constituait l'apparition des « sections » classiques publiques et des difficultés financières des collèges privés, la Fédération des collèges classiques présente à la Commission Tremblay un mémoire de quelque 300 pages dans lequel elle exprime, entre autres, la crainte de perdre des élèves au bénéfice du secteur public (p. 79), et déplore l'infériorité matérielle de ses membres par rapports aux écoles publiques réclamant pour eux une aide comparable, au moins dans une certaine mesure, à celle accordée aux écoles relevant du D.I.P. ou d'un ministère provincial (p. 81).

Dans le but d'éviter la concurrence et de lui substituer la coordination, la Fédération se prononce en faveur de la parité académique et de la parité financière. Et pour atteindre cette dernière, elle formule quelques suggestions qui, comme vous le savez, ne sont pas demeurées sans échos. Par exemple, des

a) allocations d'études post-élémentaires à être versées *aux parents* — et doublées dans le cas des enfants pensionnaires;
b) à titre d'*aides aux collèges eux-mêmes,* une subvention de $75. par étudiant, une subvention de base annuelle de $15,000. par collège, des subventions spéciales favorisant l'achat, la construction et l'amélioration d'immeubles, l'instauration de prêts remboursables à long terme et portant un intérêt à un taux modique tant pour fins immobilières que pour la consolidation des dettes et, enfin, le versement d'une contribution annuelle de $3,000. pour chaque professeur laïc dans le but de défrayer une partie de leur traitement.

Malgré ces recommandations, la fédération conçoit encore les collèges classiques comme des institutions privées, mais intégrées au système.

Il est nécessaire de mentionner ici que les membres de la Commission Tremblay n'approuvent pas nécessairement ce dernier point et qu'ils soulèvent le problème qui nous préoccupe en ces termes : « La question qui se pose ici est celle de savoir si des institutions privées, étant désormais financées dans une forte proportion par des subventions publiques, pourront conserver leur caractère privé et à quelles conditions. » (vol. III, tome I, p. 172).

2e étape : la fin des illusions, ou les années fatidiques 1959-61 !

Trois événements, survenus durant ces années, sonnent le glas du *libéralisme académique* et mettent fin de façon péremptoire à cette conception possessive de la divulgation des études classiques.

Ce sont les avantages financiers considérables accordés aux collèges classiques, la loi relative au collège St-Paul et les amendements à la Loi de l'Instruction publique consacrant l'existence légale des sections classiques publiques.

1 — Avantages financiers dont bénéficient les collèges classiques :

(Nous tenons, au début, à faire une double mise au point. D'abord, nous ne portons aucun jugement de valeur et il n'entre point dans le cadre de notre sujet de dire si, abstraction faite des priorités à reconnaître, les collèges reçoivent assez, trop peu ou trop d'argent du pouvoir public. Deuxièmement, nous ne prétendons pas que les collèges soient les seules institutions à profiter des avantages que nous allons énumérer. Notre souci est de découvrir objectivement les mesures qui les favorisent du côté financier.)

Nous pourrions, pour fin de rationalisation, répartir en deux catégories les avantages financiers : les avantages directs, qui sont plus faciles à calculer et les avantages indirects dont l'évaluation exacte nous échappe.

a — *Les avantages directs :*

Un bref inventaire des textes de lois nous permet de les retracer dans la Loi des subventions aux institutions d'enseignement classique et à d'autres écoles [(1959) S.Q., ch. 45], la Loi concernant une aide financière aux universités de la province [(1959) ch. 15] la Loi de l'Instruction publique (art. 497 a), et la Loi du financement des investissements universitaires (1960-61, ch. 34).

En vertu de ces statuts, chaque collège, à la condition d'être reconnu par le Conseil de l'Instruction publique, reçoit :

i – une subvention de base de $2,000. par degré du cours enseigné, i.e. $2,000. pour les Eléments-latins, $2,000. pour la syntaxe, et ainsi de suite, . . . et non pas $2,000. pour chaque classe d'éléments, de syntaxe, . . .
ii – une subvention additionnelle de $75. par étudiant inscrit aux cours régulier du jour;
iii – s'il dispense l'enseignement à un niveau supérieur à la versification, une troisième subvention, variable celle-là, basée sur le nombre d'étudiants inscrits au niveau supérieur (*i.e.* collégial ou 4 dernières années). Cette sub-

vention qui remplace l'aide fédérale aux universités a été de $257.23 par étudiant en 1960-61 et est descendue à $232.67 en 1961-62.

iv – quatrièmement, les commissions scolaires, régionales, sont tenues de verser aux collèges une somme maximum de $200 par étudiant relevant de leur juridiction, et qui fréquente ces collèges. Cette somme est destinée à couvrir au moins en partie les frais d'inscription et de scolarité. Avant de poursuivre plus avant, nous pouvons nous demander ce que ces sommes représentent dans le budget d'opération d'un collège.

Durant les 3 dernières années, — selon les chiffres qui nous ont été fournis bien volontiers par la Fédération des collèges classiques — si nous considérons les revenus du budget moyen des externats, entre 48.39 et 54.58% résultent des frais de scolarité, 40% viennent des subventions gouvernementales et de 6 à 10% de dons, d'entreprises auxiliaires et de sources diverses. Nous devons toutefois préciser qu'au niveau des quatre premières années les ⅔ des frais de scolarité sont payés par les commissions scolaires, tandis que pour les quatre dernières années les parents acquittent entièrement les frais. Tous calculs faits, cela revient à dire que 55 à 60% environ du budget d'exploitation dérivent des fonds publics.

Il est cependant admis que si nous comptions comme des dons la part de salaire qui n'est pas versé aux ecclésiastiques et religieux, la proportion est modifiée de façon à laisser encore à 42% la part provenant de l'Etat.[1]

De toute façon, en 2 ans (1961-62, 1962-63) le gouvernement a déboursé de la sorte $9,614,360.00 en faveur des collèges classiques, et ceci n'inclut pas la part des commissions scolaires.

Si nous reprenons maintenant notre énumération des subventions, nous en sommes rendus au cinquième point :

v – Subventions concernant le financement des investissements, *i.e.* de toute dépense en immobilisations, y compris le coût d'acquisition de mobilier scolaire ou d'appareils scientifiques. Aucun montant fixe n'est prévu pour les collèges classiques, mais selon les informations qui nous ont été fournies par le ministère de la Jeunesse, la province a versé $13,493,152.21 en 1961-62 et $11,543,000.00 en 1962-63, soit un total de $25,036,152.21 en deux ans.

vi – Enfin, sixièmement, en ce qui concerne ces investissements, les collèges classiques peuvent emprunter auprès de la Société centrale d'hypothèques, et dans le but de leur faciliter la tâche, la province accepte de garantir ces emprunts. Au cours des 2 mêmes années, la province a garanti des emprunts du genre s'élevant à $8½ millions, sans parler des emprunts d'opération totalisant $6½ millions qui furent également garantis par ailleurs.

b — *Les avantages indirects :*

Dans cette seconde catégorie, nous incluons les exemptions de taxes *foncières* municipales et scolaires. Nous ignorons toutefois la somme que ces exemptions représentent.

Nous mentionnons encore, mais sans insister, les avantages que les collèges, et plus particulièrement les communautés religieuses, peuvent retirer de la Loi pour faciliter la formation universitaire du personnel enseignant (9-10 Eli. II. ch. 26) que ce soit sous forme de bourse d'études universitaires ou de bourses de recherches. Nous n'avons à nouveau aucune statistique à offrir, et nous répétons que nous ne désirons point insister ici, c'est plutôt en tant que citoyens que les futurs professeurs tirent avantage de ces dispositions de la loi.

En terminant l'analyse de ce premier point, une conclusion s'impose donc : les collèges classiques, par l'objet même de leur existence et à cause des sommes considérables qu'ils reçoivent de l'Etat ne peuvent plus prétendre être des institutions privés. En toute justice cependant, nous devons ajouter qu'ils transmettent au ministre de la jeunesse, selon les termes de la loi, « tous les renseignements qu'il peut requérir » d'eux. (Loi des subventions . . . ch. 45, a. 15).

2 — La loi relative au collège St-Paul :

Le deuxième des trois éléments de l'ère nouvelle que nous voulons souligner est la charte ou la structure juridique reconnue au collège St-Paul de Montréal par le parlement québécois en 1961 (ch. 163, sanctionnée le 10 juin 1961).

Nous voyons là une preuve additionnelle de l'intégration des collèges classiques au système d'enseignement public, une démocratisation des structures administratives, et une orientation suggérée aux autres institutions d'enseignement classique dites privées.

Pour s'acquitter de diverses fonctions, ce collège compte un conseil des parents, un conseil académique dont font partie les membres du corps professoral et un conseil des membres-associés. Ce dernier comprend toutes personnes admises par le conseil d'administration.

A la tête du collège, nous retrouvons le conseil d'administration, formé de 12 membres, « qui exerce tous les droits du collège et tous les pouvoirs nécessaires à son organisation, administration et développement. ». A cette fin, le conseil peut adopter tous les règlements appropriés, mais à la condition qu'ils soient approuvés par une double autorité, soit l'archevêque catholique romain de Montréal, puisque le collège est catholique ro-

main, et le ministre de la jeunesse qui a la haute main sur toutes les questions financières.

Ce conseil, très représentatif, est composé de la façon suivante :

- 5 membres nommés par le conseil des parents;
- 2 membres nommés par le conseil académique;
- 2 membres nommés par le conseil des membres-associés;
- le recteur;
- un membre nommé par l'archevêque;
- un membre nommé par le ministre de la jeunesse.

Ils sont tous nommés pour 2 ans, sauf le recteur qui est là pour la durée de son engagement, (a. 10).

Bien que le ministre de la jeunesse n'ait qu'un représentant sur ce conseil, son contrôle sur les finances du collège est total puisque les décisions suivantes requièrent son approbation spéciale :

— acquisition ou aliénation d'immeubles;
— érection de nouvelles constructions;
— placement de capitaux;
— emprunts et les hypothèques, nantissements et autres charges en découlant;
— émission d'obligations et les gages en garantissant le paiement. (a. 14).

Le ministre doit aussi approuver le budget avant que celui-ci ne prenne effet, (a. 15).

Nous prenons pour acquis que nous n'avons pas à insister ici sur la nomination des officiers généraux, effectuée par le conseil d'administration, après consultation du conseil académique dans le cas du recteur, du directeur des études et du directeur des élèves.

Comme vous pouvez donc le constater, sur le point qui nous intéresse, *i.e.* la question financière, non seulement le collège rend des comptes au ministre de la jeunesse, mais plusieurs décisions exigent son approbation expresse, et même un de ses représentants siège à ce conseil. Et que dire des représentants des parents qui occupent 5 des 12 sièges ? Ne sont-ils pas mieux en mesure, par la suite, de comprendre et d'expliquer un déficit, qui pourrait entraîner une hausse des frais de scolarité, puisque eux-mêmes en compagnie des autres administrateurs auront géré les finances du collège ?

3 — Les amendements à la loi de l'Instruction Publique :

Depuis 1961, les commissions scolaires doivent offrir aux enfants soumis à leur juridiction l'enseignement secondaire. En ce qui concerne les études classiques, cela signifie des éléments latins à la versification, (a. 497a).

Pour s'acquitter de ce devoir, les commissions locales peuvent dispenser elles-mêmes cet enseignement, se joindre à une régionale, passer une entente avec une autre commission (ce qu'une régionale pourra également faire), ou enfin se contenter de payer les frais d'inscription et de scolarité jusqu'à concurrence de $200. aux institutions indépendantes reconnues par le Conseil de l'instruction publique ou l'un de ses comités pour couvrir les frais occasionnés par les enfants relevant de leur juridiction.

C'est là, sommairement, le point où en est rendu le secteur public.

Ajoutons maintenant quelques remarques :

Nous déplorons d'abord le fait que les commissaires ou syndics ne soient pas tenus d'ouvrir une section classique. Comme nous l'avons vu, ils peuvent se contenter de s'en remettre aux institutions indépendantes. Nous concédons que cela puisse être une nécessité au début, mais espérons qu'il ne s'agit là que d'une situation transitoire.

Nous remarquons encore que même les commissions scolaires intéressées au développement de la section classique ne peuvent aller au-delà des 4 premières années, soit la moitié du cours actuel.

Enfin, nous doutons même de notre qualificatif lorsque nous parlons d'un secteur public pour ces 4 années. N'est-il pas vrai qu'avec leur requête au Surintendant demandant l'autorisation d'établir ces 4 années du cours classique les commissaires doivent transmettre une déclaration attestant « qu'une entente relative à l'organisation dudit cours est possible entre la commission scolaire et la faculté des Arts d'une université catholique de la Province, directement ou par l'intermédiaire d'un collège affilié; » Lois et règlements scolaires de la Province de Québec (Miller, 1961, p. 200) Bizarre situation que celle de l'enseignement classique public soumis à la férule d'institutions indépendantes quant aux directives d'ordre académique, telles que les programmes d'études, les manuels et les examens.

II – Conclusions

Après cette analyse, que nous avons voulue nos conclusions seront empiriques et basées sur le fait que les revenus de l'Etat ne sont pas illimités, et encore moins ceux qui sont destinés à l'éducation. Nous vivons dans un Etat économiquement faible.

Voyons maintenant la meilleure solution à tirer des faits énoncés plus haut et de l'affirmation incontestable que nous venons de faire.

Si nous nous en remettons à la logique, nous songeons immédiatement à 2 catégories d'institutions d'enseignement classique : les institutions privés qui, bien que soumises à certaines exigences académiques, ne reçoivent aucune subven-

tion de l'Etat et le secteur purement public, intégré aux commissions scolaires.

Nous n'avons pas à nous préoccuper ici des institutions purement privées.

Si nous nous tournons ensuite vers la seconde catégorie, nous constatons immédiatement que c'est là le secteur que l'Etat doit développer avant tout, de façon à ce que toutes les régions, à l'échelle des commissions scolaires régionales tout au moins, dispensent l'enseignement classique aux enfants. Pour préciser notre pensée, nous souhaitons qu ele aPrlement, lorsque les difficultés présentes (et réelles) au niveau secondaire auront été vaincues, autorise les commissions scolaires à achever leur oeuvre en offrant les 4 dernières années du cours classique. Il nous semble inadmissible que tous les élèves de la province, bien que leurs parents aient décidé à un moment donné de les inscrire au secteur public, aient néanmoins à passer par les collèges avant de parvenir à l'université.

Mais que deviennent nos collèges, ou institutions semi-publiques, dans ce beau syllogisme ? A notre point de vue, il n'y a qu'une façon d'envisager le problème (et nous nous excusons à l'avance de la formule pamphlétaire que nous allons utiliser) : l'Etat du Québec est-il assez riche pour se permettre de financer à part entière les deux systèmes ? Nous ne le croyons pas, et même nous n'en voyons pas la nécessité, puisque chez nous les deux systèmes sont *confessionnels*. Cette dernière précision répudie à peu près toute analogie avec la situation prévalant dans certains pays d'Europe.

Si, par hypothèse, l'Etat finance en entier le secteur public, et continue à défrayer dans une proportion d'environ 60% les dépenses du secteur semi-public, que va-t-il en résulter sinon un retard du développement de l'enseignement classique au Québec ? Ce qu'il nous faut éviter, c'est le double emploi. En d'autres termes, nous ne devons pas construire 2 immeubles ou aménager 2 laboratoires dans une région ou un seul immeuble et un seul laboratoire suffiraient. Dans un domaine connexe, mais tout aussi important, nous devons viser à l'économie des maîtres. Nous connaissons la pénurie : tout le monde s'en plaint ! Utilisons-les au maximum dans une municipalité, et à cette fin que l'harmonie succède à la concurrence.

La réalisation de ce programme ne nous laisse pas le choix: les collèges classiques doivent s'intégrer entièrement au système scolaire. Ils doivent institutionnellement et financièrement tomber sous la responsabilité des commissions scolaires, alors que, académiquement, ils relèveront d'une faculté des Arts en attendant l'avènement du Comité central de l'enseignement secondaire. Bref, là où il n'existe pas d'institution déjà en place, la commission scolaire (locale ou régionale selon les besoins) en établirait une, mais là où un collège existe la commission ferait appel aux forces déjà actives. Tout en ayant recours, par exemple, à la communauté religieuse pour fin d'enseignement, c'est la commission qui nommerait les professeurs, le recteur ou principal et le directeur des études. En plus de financer le tout par les moyens à sa disposition, la commission verrait encore à verser un loyer à la communauté propriétaire des lieux, à moins que l'on envisage l'achat ou une autre solution qui pourrait s'imposer à l'étude. Voilà, à notre point de vue, la conclusion idéale, et sans aucun doute la plus économique, dans notre contexte.

Il nous reste enfin une dernière question à envisager, et, comme tous les problèmes, elle a plusieurs aspects. Nous ne prétendons pas la résoudre. Tout au plus nous contenterons-nous de la formuler.

Premièrement, que deviendraient les collèges classiques qui refuseraient cette intégration ? Nous parlons des institutions qui touchent aujourd'hui des subventions. Cela veut dire reconnues par le Conseil de l'Instruction publique, donc, dont la qualité de l'enseignement est tout au moins présumée. Riposter que l'Etat doit leur couper les vivres peut être une réponse logique, mais est-ce sage ? Ces collèges ne pourraient-ils pas invoquer des *droits acquis* — (il est bien entendu que nous ne nous plaçons pas ici sur un plan strictement légal) ? — Dire que, parce qu'aidé par l'Etat, et moyennant promesse que la situation allait persister, sans allusion aucune aux réformes que nous avons suggérées ci-haut, l'on a décidé d'ouvrir un collège et que l'on s'est endetté à cette fin. Car nous ne devons pas oublier que la dette des collèges est aujourd'hui de $50 millions. Et si à ce refus s'ajoutait le désir manifesté par une forte proportion de la population demandant le maintien de ces collèges : l'Etat devrait-il conserver cette option ?

Deuxièmement, si à rebours nous ne voulons pas non plus imposer aux commissions scolaires l'obligation d'accepter tous les collèges, qu'adviendra-t-il, encore une fois, des institutions laissées en marge ? Les commissions peuvent avoir des raisons d'agir de la sorte : par exemple, parce qu'une municipalité compte plusieurs de ces institutions, ou encore par crainte d'une résistance non avouée de la part d'un collège qui risquerait de retarder le développement ou le bon fonctionnement des études classiques. Qui sera juge de ces conflits ?

Dans ces cas marginaux, à défaut de meilleure solution, nous serions probablement prêts à reconnaître ces collèges comme des institutions semi-publiques. Mais alors, qu'ils s'alignent sur la formule du Collège St-Paul afin que nous soyions certains que le collège ne sera pas utilisé à d'autres fins. Que l'on établisse une nette distinction entre les revenus et dépenses du collège

(suite au bas de la page suivante)

LES ASPECTS ÉCONOMIQUES DU DÉSARMEMENT

Monique FRAPPIER-DESROCHES*

ON discute beaucoup actuellement de désarmement et de prohibition des armes nucléaires, mais des enquêtes ont prouvé qu'une bonne fraction du public ignorait complètement ou en partie contre quoi il s'élevait ou ce à quoi il adhérait et le pourquoi de son adhésion ou de son refus. Des organismes de recherche et des mouvements militants combinent leurs efforts présentement pour renseigner les uns et secouer la léthargie des autres vis-à-vis de ces questions épineuses. Divers ouvrages scientifiques et vulgarisés ont été publiés dans le même but. Cependant trop nombreux encore sont les gens sérieux qui refusent systématiquement d'examiner les possibilités d'un désarmement nucléaire ou total. Pourtant, les implications économiques d'un désarmement mondial ont déjà été étudiées par les gouvernements de divers pays et par le Secrétariat des Nations Unies. Des organismes de recherche aux Etats-Unis[1] et en Angleterre[2] ont, en plus, publié des études statistiques et économiques appliquées à leurs pays respectifs sur les conséquences économiques d'un désarmement mondial éventuel. Toutes ces études arrivent à la même conclusion : le désarmement mondial est non seulement une possibilité économique mais un moyen de la transformation des industries et de la main-d'oeuvre affectées actuellement à la production d'effectifs militaires, le désarmement pourrait augmenter le niveau de vie et le bien-être de toute société, quel que soit le pays et le régime économique à l'intérieur duquel cette société vit.

En effet, les ressources mondiales de capital affectées à la production de biens et de services

* Chargée d'enseignement junior au Département des sciences économiques de l'Université de Montréal.

(1) *Economic Impacts of Disarmament* (Benoit Report) Washington, D.C. 1962. U.S. Arms Control and Disarmament Agency.

(2) *Economic Effects of Disarmament,* (Economist Intelligence Unit, United World Trust, Feb. 9, 1963, Great Britain).

UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE

(suite de la page précédente)

et ceux, par exemple, de la communauté religieuse qui en serait propriétaire. La corporation du collège, qu'elle soit propriétaire, locataire ou administratrice devra enfin rendre des comptes aux intéressés, *i.e.* le ministre de la jeunesse, les commissions scolaires et les parents.

Cette solution de compromis devrait cependant demeurer l'exception à la règle qui serait l'intégration des collèges et l'unicité du secteur de l'enseignement classique. (En somme, nous cherchons, dans une certaine mesure, à étendre à l'enseignement secondaire la situation existant dans l'enseignement primaire où nombre de communautés religieuses collaborent ainsi avec les commissions scolaires.) Car il est impossible de soutenir que les institutions publiques et semi-publique feront partie d'un unique système. Le secteur public, soumis à la loi de l'Instruction publique, est régie localement par les commissaires (ou syndics) élus par la population. Il *doit* accepter *gratuitement* tous les étudiants domiciliés dans le territoire de la commission en cause. Il est financièrement contrôlé par le ministre de la jeunesse et la Commission municipale de Québec, en plus d'être soumis aux autres principes de droit public comme la vérification des livres. Le secteur semi-public n'est pas tenu d'admettre tous les étudiants. Il exige des parents des frais de scolarité, et conserve certaines autres prérogatives inhérentes à ce caractère semi-public (ou semi-privé !). Si l'Etat devait lui retirer tous ces privilèges et le financer entièrement, comme certains le suggèrent, nous répondrions qu'alors il n'y a plus de raison de le nommer semi-public. Pourquoi utiliser deux attributs pour qualifier une même réalité ?

Le scénario est là, reste le dialogue . . .

Note 1

Nous nous permettons ici d'ouvrir une parenthèse pour souligner qu'il s'agit d'un problème délicat sinon compliqué. En compensation de ces pertes de salaires, les religieux n'auraient-ils pas retiré d'autres avantages qui devraient entrer en ligne de compte ? Par exemple, une partie des subventions n'a-t-elle pu servir à la construction d'une chapelle, immeuble qui n'eût point été nécessaire dans une école relevant des commissaires, car les enfants auraient fréquenté l'église paroissiale ? Seul un fonctionnaire du gouvernement du Québec pourrait jeter quelque lumière sur ce clair-obscur.

★

militaires (ce qui représentait, en 1962, 9% des ressources mondiales en machineries et en équipement)[3] et la main-d'oeuvre engagée directement ou indirectement dans la production militaire (50,000,000 de personnes) pourraient être libérées et dirigées vers une plus grande production de biens civils. Les publications précitées posent comme hypothèse de base à leur analyse que le désarmement serait mondial sous une surveillance quelconque.

Deux questions viennent à l'esprit en considérant les implications économiques d'un désarmement éventuel :

1) Comment transformer la machinerie, l'équipement d'industries affectées à la production d'armements, de fusées, d'avions militaires, et le reste, sans causer un gaspillage énorme de ressources et une baisse considérable de la demande globale ? Comment transformer des militaires en ouvriers spécialisés, comment ré-orienter la production et empêcher que les industries, la main-d'oeuvre et les régions les plus touchées par une telle transformation ne précipitent l'économie toute entière dans une dépression économique ? On a déjà pu constater les conséquences néfastes d'un chômage généralisé dans certaines régions affectées à des industries non rentables. Par exemple, les villes manufacturières de textiles au Canada, ou encore les cités charbonnières qui ont souffert et souffrent encore d'une baisse considérable de la demande pour leur produit. La ville entière se ressent de cette diminution de la demande. La main-d'oeuvre employée directement à la manufacture ou à la mine doit subir le chômage; elle n'a plus par conséquent les revenus suffisants pour soutenir, alimenter le commerce de la ville; les commerçants, à leur tour, ne peuvent plus passer de nouvelles commandes chez les grossistes et ces derniers épuisent leurs inventaires et n'achètent plus chez les fabricants. C'est un processus de propagation du chômage qui finit par précipiter l'économie dans un marasme qui s'étend plus loin qu'aux limites de la ville atteinte directement.

Dans l'éventualité d'un désarmement au Canada, 4.6% du produit national brut et 18.4% de la formation brute de capital fixe[4] devraient être orientés vers une nouvelle production de biens civils.

2) Vers quels nouveaux biens devrait-on orienter la capacité de production libérée par le désarmement ? Est-ce que la population demanderait de nouveaux biens ou une plus grande quantité de biens déjà existants ? A ces questions, il n'est pas tellement difficile de répondre. Les besoins humains sont presque insatiables et les marchands de publicité le savent trop bien ! Le problème n'est donc pas tellement de savoir si la demande répondrait à une offre nouvelle de biens, mais si les industriels seraient en mesure de produire de tels biens après que les industries de défense auraient fermé leurs portes.

Cela nécessiterait une planification assez rigoureuse de la part des gouvernements. Ces derniers devront connaître exactement l'étendue et la localisation des ressources — capital et main-d'oeuvre — disponibles, ce que l'Angleterre et les Etats-Unis connaissent déjà suffisamment par les études citées plus haut et aussi par des études d'*input-output* de Leontief aux Etats-Unis et de Stone au Royaume-Uni. Le problème étant posé avec précision, l'Etat se doit d'y apporter les solutions adéquates. A la suite de la seconde guerre mondiale, les gouvernements ont eu à résoudre des problèmes fort semblables, même si les circonstances étaient quelque peu différentes, vu les destructions à réparer et le rationnement à faire disparaître. A cette époque, la conversion industrielle s'est opérée sans trop de heurts dans la plupart des pays occidentaux, au moyen des politiques économiques suivantes :

a) Réduction de l'impôt sur le revenu, surtout dans les classes inférieures de revenu, afin de stimuler la consommation;
b) Réduction de taxes sur les biens de la consommation courante et augmentation des allocations de sécurité sociale, toujours en vue d'augmenter la demande de biens de consommation;
c) Adoption de mesures fiscales et monétaires pour stimuler les investissements et la consommation de biens durables en facilitant le crédit;
d) Substitution aux dépenses militaires de dépenses publiques telles que construction de routes, ponts, hôpitaux, dépenses pour l'éducation, l'urbanisme, les recherches scientifiques, l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, et ainsi de suite;
e) Ré-entraînement aux frais de l'Etat de la main-d'oeuvre militaire, *v.g.* aide aux vétérans après la guerre.

Toutes ces mesures pourraient être utilisées de nouveau afin de maintenir le niveau de la demande et de l'économie toute entière pendant le temps que durera la conversion industrielle et l'entraînement de la main-d'oeuvre ex-militaire. En plus, l'Etat devrait accorder une attention toute spéciale aux régions et aux industries les plus touchées par le désarmement, et favoriser l'éclosion d'industries nouvelles qui seraient les plus susceptibles de stimuler une nouvelle demande. Enfin, l'Etat devrait prendre en considération les effets probables que le désarmement pourrait avoir sur le commerce intérieur et extérieur ainsi que sur la balance des paiements internationaux. Cette dernière mesure nécessite-

(suite au bas de la page suivante)

(3) Ceci équivalait en 1962 aux 2/3 des revenus nationaux des pays retardés économiquement.

(4) Cette catégorie signifie les investissements bruts en immobilisations et en outillages par les entreprises.

TRIBUNE LIBRE

GRANDEUR ET MISÈRE DE LA SCIENCE STATISTIQUE

par *Jean-Louis* **GARCEAU**

LE gouvernement fédéral, dans son recensement de 1961, a dénombré 6,351 incroyants dans la province de Québec.

Le chiffre aurait pu passer inaperçu dans une autre conjoncture. Mais dans la situation actuelle, il était à prévoir que le dénombrement des incroyants prendrait une importance particulière. Il était à craindre toutefois, et non sans raison, que des esprits bien intentionnés mais imprudents s'appuient sur ce seul chiffre pour en tirer un certain nombre de conclusions minutieusement scientifiques.

La revue Relations (fév. 63) publie, sous la signature de son directeur, quatre pages de statistiques comparatives, accompagnées de commentaires, sous le titre : « Le fait religieux au Québec ». Les derniers paragraphes sont particulièrement significatifs. Le Père Arès accepte que l'on parle de pluralisme sur le plan religieux pour la région de Montréal, mais il préférerait qu'on n'en parle pas trop pour le reste de la province. Mieux, il n'a pas encore, semble-t-il, la certitude que la société canadienne-française soit pluraliste.

« L'étude faite jusqu'ici, écrit-il, n'a porté que sur la société québécoise considérée globalement, sans distinction d'origine et de langue. Pour savoir jusqu'à quel point le Québec français — et le Montréal français — constitue lui-même une société pluraliste sur le plan religieux, il nous faudra attendre, quelques temps encore, que le bureau fédéral de la statistique ait publié les données du recensement de 1961 sur les rapports entre l'origine, la langue et la religion. Nous y reviendrons alors. »

Nous n'avons donc pas fini d'entendre parler du recensement religieux dans la province de Québec. Le concert commencé par le Père Arès a d'ailleurs déjà trouvé des échos. Certains en sont déjà arrivés à des conclusions surprenantes.

A partir du petit nombre d'« incroyants » découverts dans la province de Québec par le gouvernement fédéral, M. Jean-Marie Beauchemin,

---

DÉSARMEMENT

(suite de la page précédente)

rait peut-être une entente entre les gouvernements des divers pays.

Toutes ces transformations peuvent paraître fort complexes et coûteuses à l'oeil du profane. Mais l'étude des Nations-Unies[5] considère comme négligeable le coût des transformations économiques en comparaison des ressources qui seraient libérées par un désarmement mondial. Il resterait encore une grande quantité de ressources disponibles pour augmenter la production de biens civils et le niveau de vie de la population en général.

Si la croissance de l'économie est ainsi favorisée par le désarmement dans des pays tels que les Etats-Unis et le Royaume-Uni, l'aide aux pays sous-développés pourrait être accélérée, bien que l'incitation politique serait diminuée dans la perspective d'un monde désarmé. Le désarmement dans les pays retardés représenterait un problème plus aigu à cause du taux de croissance peu élevé de leur économie; car plus ce dernier est élevé, plus l'adaptation aux changements industriels est facilitée. Quant aux pays socialistes, l'adaptation pour eux est simplifiée par la planification dirigée déjà existante au niveau des gouvernements.

Il est maintenant prouvé qu'avec l'aide des gouvernements, les conséquences économiques d'un désarmement ne seraient pas néfastes mais plutôt avantageuses pour toute la société. Ce n'est donc pas l'aspect économique du désarmement qui retarde ou qui empêche les chefs d'Etat de consentir à cette éventualité. Les raisons sont ailleurs ... Peut-être les motifs politiques l'emportent sur les avantages économiques. Il serait bon que les politicologues nous éclairent sur ce point ...

★

(5) Un comité d'experts économistes et démographes de différents pays, à la requête du Secrétariat des Nations-Unies, a publié une enquête approfondie et très sérieuse sur les conséquences économiques du désarmement *Economic and Social Consequences of Disarmament*, Feb. 1962.

secrétaire général de la Fédération des collèges classiques, s'est permis de donner le coup de grâce au Mouvement laïque, en trois phrases que je ne puis m'empêcher de citer.

« . . . Le Mouvement laïque, écrit M. Beauchemin, (Le Devoir, 20 mars, '63) a déjà laissé entendre qu'il faudrait déconfessionnaliser tout notre système d'enseignement. En fait, comment pourrait-il autrement parvenir à fonder des commissions scolaires neutres ? Selon le dernier recensement fédéral, il n'y aurait qu'un maximum de 6,000 incroyants dans la province. »

M. Beauchemin ne semble pas savoir que le Mouvement laïque compte dans ses rangs une forte proportion de croyants. Il n'a pas compris non plus que pour demander la formation d'une commission scolaire non-confessionnelle, il n'est pas nécessaire d'être athée.

Je ne voudrais pas laisser entendre que je place au même niveau l'article du Père Arès et le communiqué de presse de M. Beauchemin. Mais tout en constatant que le Père Arès procède méthodiquement, à partir de données, sinon sûres, pression que le Père Arès, pour employer une du moins scientifiques, j'ai la désagréable im- expression bien de chez-nous, « tire la couverte de son bord. »

Il n'a pas à tirer bien fort, de toute évidence, les statistiques sont « de son bord ». 98.1%, 98.0%, 97.7%, 97.3%, 97.2%, 96.0%, 99.0%, 99.5%. Ce sont là, à n'en pas douter, de très belles statistiques. Surtout si on les compare aux 0.1%, 0.07%, 0.01%, des autres groupes.

Mais sans demander à qui que ce soit de douter de la valeur des statistiques dans ce domaine, ne pourrait-on pas demander à ceux qui s'intéressent de près à la société québécoise, qu'ils soient clercs, journalistes, éducateurs ou sociologues, de considérer le problème du pluralisme avec un autre oeil que celui du statisticien. Qu'ils consultent les statistiques, qu'ils les publient et les commentent, il n'y a rien là que de très louable. Mais je doute qu'on en arrive à une solution en abordant le problème du pluralisme avec un compte-goutte dans la main droite et un thermomètre à maxima dans la main gauche. Ce n'est pas de cette façon, je pense, qu'on édifiera une société où chaque individu pourra être considéré comme un citoyen à part entière, indépendamment de ses réticences vis-à-vis la religion officielle.

Mais je m'éloigne de mon propos qui n'était pas d'engager un débat sur le fond du problème.

J'avais surtout une vive démangeaison de parler de statistiques. Qu'on me pardonne, toutefois; je ne parlerai pas des statistiques en statisticien. Je ne suis pas un spécialiste de la statistique. Et d'ailleurs, les statisticiens ne parlent pas des statistiques; ils se contentent de les compiler et de les publier.

Je ne parlerai donc pas en statisticien. Mais je parlerai tout de même en connaissance de cause, puisque je suis, comme tout le monde, un fournisseur de données statistiques.

Donc, je parlerai du recensement en recensé. Un jeune homme se présente chez moi. Il me montre sa carte et me recense.

Il me pose des questions, auxquelles je réponds.

« Origine ethnique ? — Française.

— Langue maternelle ? — Le français. »

Chaque question est posée le plus naturellement du monde. Mais nous sommes entre Canadiens français et nous le savons. Mieux, le recenseur finit par ne plus attendre les réponses. Le recensé, lui, finit pas ne plus avoir besoin des questions; il répond avant qu'elles ne soient complètement formulées. C'est normal; nous vivons dans un siècle de vitesse.

Soudain arrive une question qui n'est pas posée dans la forme inscrite au formulaire.

A brûle-pourpoint, après deux ou trois questions qui avaient très subtilement une tournure affirmative, (Origine . . . ? française, oui, oui. Langue . . . ? française, oui, oui.) arrive une question qui est en même temps une réponse.

« Catholique ?

— Oui. »

J'ai répondu avant d'avoir entendu la question. Une fois le oui prononcé je me rends compte que la question contenait une réponse à laquelle j'ai acquiescé machinalement.

J'ai dit oui. Que faut-il faire maintenant ? Arrêter l'interrogatoire et réfléchir ? Demander un délais, peut-être ? De but en blanc, comme ça, je ne saurais vraiment pas quoi déclarer. Est-ce que le gouvernement fédéral accepterait de m'enregistrer comme non-catholique, purement et simplement ?

Je n'invente rien. Les choses se sont réellement passées ainsi.

Quelqu'un entre chez vous un beau soir de juin, et vous lance la question fatidique. Et encore de façon tendancieuse. Que répondre ? Si j'avais été politicien, j'aurais pu faire une périphrase et laisser entendre au recenseur que je refusais de répondre. Mais de toute façon il était trop tard; j'avais, pour mon plus grand malheur, répondu oui. Et pendant que j'hésitais à me rétracter, le recenseur, lui, avait terminé son interrogatoire. Il avait refermé sa serviette et il s'apprêtait à partir.

Je me disais : « Bah ! après tout, ce n'est pas si grave. » J'avais tort. Je comptais sans les Jésuites et leurs élèves. Je me rends compte aujourd'hui que mon indécision ajoutée à celle de quelques autres, me coûtera cher. Nous coûtera cher à moi et aux autres.

Et ce qui me chagrine le plus, finalement, c'est de penser que le Père Arès ne saura jamais combien il y a de ces « autres ». Le Père Arès

restera sur son appétit, son esprit scientifique devra jeûner, faute de données plus précises. Je trouve ça dommage.

Je ne me refuse pas toutefois à l'aider du mieux que je peux dans son travail d'évolution du « fait religieux au Québec ». S'il tient à la rigueur scientifique — et il a l'air d'y tenir — il pourra, dès maintenant, retrancher une unité au nombre d'adhérents à la religion catholique romaine, ce qui laissera quand même le grand total à 4,635,609.

Sur le plan strictement scientifique, je ne peux pas faire davantage. Tout au plus puis-je tâcher d'éveiller un doute dans son esprit. Un simple doute tactique qui n'a qu'un but : l'aider à atteindre à une plus grande rigueur scientifique, si possible.

Je ne sais pas comment peut se faire le recensement fédéral à l'intérieur d'une maison de Jésuite. Je sais seulement comment le recensement a été fait chez moi. Et je ferai remarquer au révérend Père qu'en répondant oui à la question catholique je répondais, en tant que maître du logis, « pour toute la famille. » Or, puisque le recenseur n'a pas posé la même question à toute autre personne qui peut habiter mon logis, je présume que chacune de ces personnes a été inscrites comme catholique. Or, encore une fois, ces personnes voulaient-elles se déclarer catholiques ? Le recenseur le sait-il ? Le recenseur ne le sait pas. Et ce n'est pas à moi à le renseigner. J'ai toujours pensé que l'option religieuse était une option personnelle.

Que faire alors ? Reprendre le recensement religieux ? Le confier à un organisme indépendant ? Le faire par bulletin secret ? Pour aboutir à quoi ? Peu importe les moyens, je doute qu'on arrive à un résultat scientifique dans le domaine de l'impondérable.

Si on parlait d'établir des moyennes sur la pratique religieuse pour les différentes sectes, la chose pourrait se faire de façon assez scientifique. Mais si on pose froidement la question : « Quelle est votre religion », on risque d'en obliger certains à disserter pendant toute une nuit sur le sujet sans qu'ils arrivent à définir leur religion. Je pense ne rien apprendre au Père Arès en lui rappelant qu'il existe par exemple des chrétiens qui n'adhèrent à aucune secte, tout comme il existe des gens qui ont l'intuition d'un Etre Suprême et qui sont parfois profondément religieux sans appartenir à aucune secte, ni pratiquer aucun rite.

Pour arriver à classifier ces « têtes fortes, » ces « esprits butés », faudra-t-il, à la liste des 28 religions inscrites dans les statistiques, prévoir une catégorie spéciale sous le vocable « Religion personnelle ».

Troisième et dernier doute tactique. De quel droit et à la suite de quel raisonnement ésotérique le gouvernement fédéral, par la plume de ses statisticiens et après le travail de ses machines électroniques, peut-il classer sous le vocable : incroyants, tous les gens qui, à la question « Quelle est votre religion », ont répondu : « Aucune », « Sans religion » ou « Athée ». Une personne qui dit n'avoir aucune religion mais qui n'affirme pas être athée, peut-elle être déclaré incroyante ? A quoi au juste faut-il ne pas croire pour être déclaré incroyant. Je suis surpris, même, qu'un jésuite n'ait pas relevé l'imprécision et l'injustice de ce vocable pour désigner des personnes qui n'ont aucune religion à déclarer mais qui n'ont pas pour autant nié Dieu.

Faudra-t-il à l'avenir poser des questions plus directes ? Exemple : Croyez-vous en Dieu ? Si oui, êtes-vous parvenus à vous entendre avec un groupe ou une secte, sur la définition de ce Dieu et sur la façon de vous gagner ses bonnes grâces. Dans l'affirmative, nommez cette secte religieuse, et dites si vous en êtes un membre en règle.

Je ne sais pas comment un jésuite jugerait ces questions, mais il me semble que si j'étais statisticien, ça me paraîtrait raisonnablement scientifique. Il me semble en tout cas que, comme statisticien, ça m'éviterait de faire des sophismes fâcheux, genre : aucune religion, donc incroyant.

De toute façon je pense bien que sans être d'accord avec moi, le Père Arès ne s'objectera pas si on se propose d'améliorer la formule du recensement. Si, à l'avenir, les statistiques sont plus objectives, ses articles n'auront que plus de chance de l'être aussi. Et quand, dans dix ans, il affirmera que dans les comtés ruraux la population est encore à 99.0 et 99.5% catholique, il ne fera que répéter la même vérité, mais cette vérité sera assise sur de meilleurs fondements.

Nous savons maintenant une chose, nous n'aurons jamais le haut du pavé.

Tant qu'on n'a pas atteint les 90%, on ne peut pas avoir une place de choix au soleil. C'est normal, non ? Les hauts pourcentages n'ont-ils pas toujours été une marque d'excellence ? Je conseillerais donc aux pauvres citoyens de seconde zone qui font partie de ce que le Père Arès « appelle les petites dénominations religieuses », je conseille aussi à tous ceux qui ne sont pas inclus dans les dites dénominations, petites ou grandes, je leur conseille à tous d'être patients. Ils sont à l'ombre, et pour longtemps.

« Dis-donc, à quelle heure le prochain avion pour les Iles du soleil ?

— C'est pour y rester ?

— Non. Pour les vacances seulement. Le temps de prendre quelques bouffées d'air.

★

LE DEGRÉ ZÉRO DU THÉÂTRE

Yerri KEMPF

LES ex-apprentis-sorciers, regroupés sous le nom de « Saltimbanques » ont choisi comme spectacle d'ouverture de leur salle toute neuve un bien curieux texte : « Akara ». Il s'agit du canular d'un jeune étudiant parisien, Romain Weingarten, âgé alors d'une vingtaine d'années. Il faut tout de suite préciser que Weingarten accoucha de sa grenouille — qui n'est pas une grenouille de bénitier ! — au moment où venait de s'achever la plus grande tuerie de tous les temps. Une civilisation ne sombre pas impunément dans des horreurs comme Hiroshima et les camps de concentration et ce que contient de provoquant le texte d'Akara a été dicté par le spectacle quotidien d'un avilissement général. Un acte esthétique n'est jamais entièrement gratuit et en lâchant ses personnages sur la scène et en leur mettant dans la bouche des propos choquants, Romain Weingarten offrait un exutoire à une jeunesse révoltée par le monde des adultes.

Autre précision qu'il vaut mieux avoir à l'esprit en assistant à la représentation d'Akara : cette pièce précède les recherches théâtrales des Ionesco, Beckett et consort, alors qu'on pourrait supposer qu'il s'agit d'une imitation maladroite (Certaines répliques semblent copiées dans la « Cantatrice chauve » et le troisième acte a l'air d'être le brouillon d' « Un mot pour un autre » de Jean Tardieu). Toutefois Romain Weingarten a subi des influences et l'ombre de Kafka se profile au milieu des blasphèmes surréalistes. M. Freud et ses complexes a également voix au chapitre. C'est donc une entreprise difficile à laquelle se sont attaqués les Saltimbanques, mais leur talent soutenant leur foi, ils ont réussi à transformer le document brut en oeuvre d'art, et ceci tout d'abord grâce à la visualisation hallucinante qu'imposent décors, masques et costumes de Pierre Moretti. Autre élément original et très efficace : le montage musical dû à Rodrigue Mathieu, qui est en outre responsable de la remarquable mise en scène. Il interprète également un des rôles, c'est dire que nous avons affaire à un homme de théâtre complet. Comme la troupe compte d'excellents éléments, Danielle Bayeur, Robert Singher entre autres, on peut être assuré que les Saltimbanques n'ont pas fini de nous étonner.

Au même moment, Mme Françoise Berd présente à l'Egrégore « Le jugement de Dieu » d'Antonin Artaud. Le poète dit lui-même son texte. On entend la voix du mort : ce qui est pathétique. Le ruban trop usé ne permet de saisir que le quart des paroles : ce qui est affligeant, puisqu'on a l'impression d'assister à un récital lettriste. L'intérêt majeur de cette tentative réside dans l'extraordinaire visualisation, due au jeune prodige Germain qui semble avoir arraché à l'âme d'Artaud des lambeaux d'apocalypse.

Le théâtre-miroir

Le hasard a voulu que j'assiste à 24 heures d'intervalle à la représentation de deux pièces qui, chacune à sa façon, portent témoignage : « L'Etat de Siège » et « L'Alcade de Zalaméa », les deux se situant au-delà des Pyrénées. Camus entend dénoncer dans son espagnolade les infamies de l'occupation allemande, tandis que Calderon stigmatise les abus de la soldatesque de son temps. Il y a chez nos deux auteurs une générosité d'inspiration et une volonté de magnifier l'homme qui ne peuvent laisser indifférent. L'auteur du « Mythe de Sisyphe » s'accroche avec une sorte de rage à l'espoir qu'il y aura toujours au coeur de quelques êtres un besoin de liberté qui finira par triompher de la servitude et de l'avilissement. C'est dans le peuple que Camus situe son héros : Diégo, mais — et c'est là qu'apparaît la première faiblesse de « L'Etat de Siège » — ce héros sort moins du peuple que du cerveau et de l'encrier de l'auteur dont il devient de façon évidente le porte-parole : Diégo récite les éditoriaux du journaliste de Combat !

D'ailleurs la conception même de la pièce accuse son artificialité. Il s'agit d'une allégorie, déplacée dans le temps et qui transporte sous le ciel d'Espagne les réalités françaises des années 40-45. A partir de là, toute cette révolte et toute cette exaltation restent littéraires et les personnages ne sont que de pâles figurants qui parlent bien... Et c'est dommage, car l'invention ne manque ni d'adresse, ni de souffle. Hélas, ce vent qui devrait venir de la mer ne provient que d'un moulin à paroles !

Les élèves de l'Ecole Nationale de théâtre ont le mérite d'avoir réussi à animer cette machinerie considérable sur le minuscule plateau du Studio. Il est vrai que Jean-Pierre Ronfard y est pour quelque chose, puisque la mise en scène — remarquable — est de lui. A signaler surtout la scène muette où la Mort vient prendre possession du corps de Diégo, moment de

grâce qui, un court moment, fait apparaître le masque tragique au-delà de l'allégorie. Responsable de la section française de l'Ecole, M. Ronfard aura par la même occasion démontré que ses élèves savent fort bien marcher et parler en scène. Certains éléments — et je songe entre autre à Mlle Anne Lauriault — sont déjà prêts à pratiquer leur métier professionnellement.

Si la perfection verbale dessert la vérité des personnages de Camus, le lyrisme de Calderon, pourtant traduit, appartient en propre à chacun des protagonistes de son chef d'oeuvre, qu'il s'agisse d'un sang bleu authentique ou d'un modeste paysan. Dans ce texte, vieux de plus de trois siècles, on entend gronder la fureur populaire, on voit s'affirmer la noblesse aussi bien chez les grands de ce monde que chez les humbles, on nous montre sans complaisance les abus de la caste militaire et, bien avant Beaumarchais, Calderon accuse un ordre social permettant les exactions et les dénis de justice.

Toutefois, vivant au Siècle d'Or de la monarchie espagnole, l'auteur de la « Vie est un songe » garde toute sa confiance au Roi, chargé par Dieu de rétablir la justice. On sent derrière l'« Alcade de Zalaméa » une conception du monde aujourd'hui périmée, mais dont la noblesse profonde nous subjugue encore. Les moeurs de l'époque n'en sont pas moins brutalement dépeintes et la voix mâle de Calderon aurait de quoi effrayer nos censeurs modernes. Et enfin, le héros de la pièce, simple paysan, atteint à une dimension humaine qui rend encore plus futile le Diégo de « l'Etat de Siège ».

Ce paysan est incarné par Gilles Pelletier qui n'a jamais été plus grand, ni plus bouleversant. Il vit son rôle avec toute son âme. C'est une réussite exceptionnelle. Malheureusement la charmante Louise Marleau ne fait pas le poids et dans sa bouche — surtout au cours de la scène de la forêt — le chant de la pureté outragée devient un geignement mélodramatique. Très beaux décors de Robert Prévost, costumes admirables de François Barbeau, jolie musique de Maurice Blackburn et mise en scène inspirée par Georges Groulx. On comprend que le public du Stella applaudisse à s'en rompre les mains.

Parabole 63 : une entreprise de pompes funèbres

On a enterré rue Rachel à la fin de l'hiver. On a enterré six mois d'efforts et des tonnes d'illusions. Durant six mois, une équipe de jeunes gens s'est aménagé un théâtre, portés par un enthousiasme digne d'un meilleur sort. Après avoir proclamé leur désir de servir les auteurs du crû, on a convié le public à l'accouchement du premier-né. Hélas, c'est une fausse-couche ! R.I.P. est un cimetière de lieux communs et son auteur a cru écrire une sorte d'Huis-Clos paysan. Cette foi naïve lui permet d'accumuler les énormités en les prenant pour d'immortels cris du coeur. Par moment son souffle devient lyrique et sous nos yeux abasourdis se dressent alors de véritables menhirs de la bêtise immanente. Dans ce sens-là, le spectacle sort de l'ordinaire et atteint même une dimension presque mythologique. D'autant plus que le metteur en scène — spécialement venu de France — a réussi à créer visuellement une atmosphère fantastique assez déroutante. Mais Jacques Duchêne asperge vigoureusement le public à grands seaux de lieux communs et le véritable enterrement triomphe : celui de Parabole 63.

N.B. Les responsables du Festival d'Art Dramatique n'ayant pas jugé bon de m'inviter, il ne m'a pas été possible d'assister aux représentations : il y avait trop d'amateurs . . . même parmi les organisateurs.



CINÉMA

UNE BANDE DE RÊVES

par *Alain* **PONTAUT**

IL serait vain que les esprits chagrins objectent : « Un Festival de plus . . . » C'est dit. La bataille est annoncée, la date fixée, la liste des aspirants au combat déjà close. Actuellement les sélectionneurs sélectionnent. Dans le cadre des festivités cinématographiques montréalaises du mois d'août, sera organisé cette année, ô merveille, un Festival compétitif du cinéma canadien. Pareille annonce a déjà suscité de nombreux échos, fait naître bien des espérances. Toute

compétition attire, c'est sa fonction, et que soient dénommées intérêt, joute sportive ou trompettes de la renommée les raisons de l'aimantation.

Mais dans les perspectives réelles d'un cinéma canadien qui eut jusqu'à présent le tort d'occuper davantage les débats que les écrans, à qui échoie généralement, dans la distribution, le rôle de l'Arlésienne, de Dieu dans « Athalie » ou de Napoléon dans « L'Aiglon », absents omniprésents, personnages principaux mais toujours invisibles, pour la démonstration définitive d'une existence à la fois si chère et si imprécise, pour la fixation de cette nébuleuse, il semble sérieusement que les conséquences de ce Festival doivent être, pratiquement et moralement, des plus importantes.

Pour plusieurs raisons évidentes. Ces réalisations ou ces virtualités éparses qui constituent le potentiel, mal cadastré, du cinéma canadien, il s'agit de les rassembler. Pour examen. C'est la première étape, ou recensement. « Les producteurs désireux de participer au Festival du Cinéma Canadien peuvent présenter tout film produit au Canada postérieurement au 1er juin 1962, de format 16 ou 35 mm, en langue française ou anglaise. » C'est cette fois un avis de mobilisation, et quasi générale, un vrai appel au peuple des cinéastes canadiens. C'est la large organisation d'un panorama national de la production. Et l'on aime à penser que tous ceux-là qui font du cinéma, comme ils le peuvent, leur métier ou, à défaut, leur violon d'Ingres, ne bouderont pas cette occasion, ou cette confirmation, d'existence.

D'autant que la bonne nouvelle a été portée non seulement aux hommes de l'art, mais jusqu'à leurs amis proches ou lointains. On leur a dit : « Cette manifestation à laquelle nous comptons donner tout l'éclat que mérite notre jeune et dynamique cinéma canadien, ne saurait être indifférentes à votre appui et à votre collaboration. Vous seriez bien aimables de nous signaler tout producteur ou réalisateur susceptible d'être intéressé à participer à ce Festival compétitif »

Donc ce n'est pas un club secret, une réunion fermée d'initiés un instant descendus de leur tour d'ivoire, un vase et un huis clos. C'est un recensement sans exclusive. C'est une fête publique. O cinéastes, que l'on vous voie enfin ! Accourez de partout, montrez-vous, participez en foule ! Comment y trouver à redire ? On verra bien...

Ce cinéma, éloquent ou balbutiant, éveillé ou endormi, fougueux ou étouffé, et qui surtout se cherche en des options diverses, des artisans divers, oeuvrant en chambres noires et compartimentées, imperméables, ce cinéma qui est un bien commun et ne tend cependant vers l'affirmation qu'en tâtonnements éparpillés, en efforts inégaux et solitaires, voici enfin la certitude qu'on va méthodiquement le soumettre à confrontation, qu'une fois au moins chacun de ses ouvriers possèdera le loisir inestimable de se voir dans les yeux du voisin, et d'y trouver peut-être la réponse qui manque, la voie dissimulée, la synthèse introuvable.

Oui, de cette confrontation, il n'y a que des avantages à attendre : objectifs mieux définis, instruments de recherches mis en commun, émulation, élan multiplié, que sais-je ? L'histoire de l'art, c'est autant l'histoire des écoles que celle des créateurs. Si même il est trop tôt pour songer aux écoles, il reste la bénéfique mise en présence, dans un espace familier, de techniques et de sensibilités à la fois étrangères et voisines, et qui entre elles ont trop de liens pour continuer de s'ignorer.

La sélection elle-même est extensive, prévoyant l'inscription au programme « hors compétition » des films qui n'auraient pas été retenus mais « offriraient des caractéristiques susceptibles de contribuer à l'intérêt du programme ». Il apparaît aussi fort important que les membres du jury choisi soient, en partie au moins, étrangers, c'est-à-dire étrangers aux habitudes et aux chapelles, aux groupes, aux clans, aux préjugés, aux optiques locaux. Des yeux neufs. D'un romancier italien, d'un spécialiste français de l'animation, on peut attendre qu'il juge selon des critères objectifs et universels. Ce qui fournit à la production nationale l'occasion d'un jugement émis en quelque sorte de l'extérieur. Ce qui la fait connaître et discuter à l'extérieur (d'où, nouvel avantage : l'éclatement). Ce qui, enfin, met un terme aux discussions vaines sur la qualité, l'insuffisance, ou l'absence, de qualité de ce cinéma canadien dont on discute généralement dans l'abstrait. On est convié ici à une confrontation concrète. Ce n'est pas l'attribution du Grand Prix ou des Prix spéciaux qui constitue en fin de compte le véritable intérêt de ce Festival, mais le fait qu'il permette à son terme l'établissement d'un bilan réel, d'un bulletin de santé, et ne serait-ce même que d'un certificat d'existence.

Reste le plan moral. Car il est bien évident que cette existence du cinéma canadien ne revêt pas qu'une importance de prestige national, ou d'accroissement économique, de finance ou de pavillon. Nationalement, c'est une nécessité morale.

« Un film est une bande de rêves, dit Orson Welles. Un film n'est jamais un rapport sur la vie. Un film est un rêve. Un rêve peut être vulgaire, stupide, plat et informe; c'est peut-être un cauchemar. Mais un rêve n'est jamais un mensonge. » Un rêve, en toile peinte, en lignes, en notes, en dialogues ou en pellicule, un rêve, c'est une culture, une mine et un miroir communs, une galerie de fantômes, qu'ils se nomment Hulot ou Hamlet, Electre ou le citoyen Kane. Et l'on peut en croire Giraudoux : « La lueur des fantômes est encore la plus claire de celles qui nous rendent visibles à nous-mêmes. » Que voilà, pour les nôtres, une précieuse occasion de se manifester !

★

Le Syndicat Coopératif d'édition Cité Libre

Pour marquer son dixième anniversaire, en janvier 1960, *Cité Libre* s'est réorganisée. Non contente de faire peau neuve dans sa présentation, la revue a adopté un nouveau rythme de parution. Elle est devenue mensuelle. Au plan administratif, elle constitue une coopérative d'édition en bonne en due forme.

Les membres, actionnaires de la coopérative, sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue. Tous les abonnés sont reconnus comme membres auxiliaires de la coopérative et invités à l'assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale du 5 décembre 1962, est formé des personnes suivantes:

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :
Jean Dostaler

VICE-PRÉSIDENT :
James Hodgson

SECRÉTAIRE :
Claude Longpré

TRÉSORIER :
Yves-Aubert Côté

ADMINISTRATEURS :
Benoît Baril
Jacques Hébert
J.-Z.-Léon Patenaude
Gérard Pelletier
Pierre-E. Trudeau

COMITÉ DE SURVEILLANCE :
Roland Parenteau, président
Marc Lalonde
Jean-Paul Geoffroy

ARCHIVISTE :
Pierre Tanguay

VÉRIFICATEUR :
Jean-Guy Rousseau, C.A.

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.,

si non réclamée, retourner après cinq jours à :
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication."